



# Bulletin Officiel

N°6823 Vendredi 17 mars 2023

www.cmf.tn

28<sup>ème</sup> année ISSN 0330 – 7174

## AVIS DES SOCIETES

AVIS AUX CLIENTS DE LA COMPAGNIE GESTION ET FINANCE - CGF- INTERMEDIAIRE EN BOURSE 3

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE DE PLACEMENT ET DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET TOURISTIQUE SPDIT-SICAF 4

## COMMUNIQUEES DE PRESSE

EURO-CYCLES 5

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING 6

CELLCOM : APPEL A CANDIDATURE 7

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD : APPEL A CANDIDATURE 12

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD : APPEL A CANDIDATURE 17

## EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

TLF 2023-1 22

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 27

## ANNEXE I

Liste indicative des sociétés & organismes faisant appel public à l'épargne (mise à jour en date du (13/02/2023)

## ANNEXE II

### INFORMATIONS POST AGO-AGE

- SOCIETE MARJA DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE ET DE L'AGRICULTURE -SMADEA- AGO
- SOCIETE MARJA DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE ET DE L'AGRICULTURE -SMADEA- AGE

**ANNEXE III**

**ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022**

- **BH LEASING**

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**Avis aux Clients  
de la Compagnie Gestion et Finance -CGF-  
Intermédiaire en bourse**

La Société Compagnie Gestion et Finance, intermédiaire en bourse, demande à ses clients de prendre attache, **au plus tard le 22 mars 2023**, avec ses services sis au 19 bis, Rue Kamel Ataturk - 1001 Tunis, et ce, afin de donner leurs instructions concernant le sort de leurs comptes (espèces et titres) ouverts sur ses livres.

Passé ce délai, les portefeuilles-titres des clients seront transférés d'office, auprès de la société BH INVEST- intermédiaire en bourse, sise à la Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed- Immeuble BH Assurance 3<sup>ème</sup> étage - Centre Urbain Nord -1003 Tunis, et les disponibilités seront consignées auprès du Trésor Public.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique**

**« S.P.D.I.T. - SICAF » S.A.**

Siège social : 5, Boulevard Mohamed El Béji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique « SPDIT-SICAF » sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire annuelle pour **le jeudi 6 Avril 2023 à 11 heures** au siège social de la société, Boulevard Mohamed El Béji Caïd Essebsi, N° 5, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2022.
- 2) Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes afférent aux états financiers de cet exercice.
- 3) Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.
- 4) Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.
- 5) Affectation des résultats.
- 6) Rémunération des membres du Conseil d'Administration.
- 7) Rémunération des membres du Comité d'Audit Interne.
- 8) Quitus pour l'exercice aux Administrateurs.
- 9) Renouvellement de mandat d'un Administrateur.
- 10) Renouvellement de l'autorisation accordée au Conseil d'Administration pour le rachat de ses propres actions.
- 11) Nomination des Commissaires aux comptes.
- 12) Ratification de la désignation du Représentant des actionnaires minoritaires.
- 13) Ratification de la cooptation de deux Administrateurs indépendants.
- 14) Pouvoirs à donner.

Les documents de l'Assemblée Générale Ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires dans les délais impartis par la réglementation en vigueur, au siège social de la société, Boulevard Mohamed El Béji Caïd Essebsi, N°5, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**EURO-CYCLES S.A**

Siège Social : Zone Industrielle Kalaa Kébira 4060 Sousse.

La Société **EURO-CYCLES S.A** informe ses actionnaires que son conseil d'administration, réuni en date du Jeudi 16 Mars 2023, a passé en revue l'activité de la société au cours de l'exercice 2022 et a arrêté les états financiers provisoires relatifs à l'exercice 2022.

Les états financiers provisoires de la société arrêtés et validés par le Conseil d'Administration ont fait ressortir un Chiffre d'affaires en progression de 9.60 % par rapport à l'année 2021, et un résultat Net de l'exercice 2022 (Bénéfice) de 17 092 980 DT, contre un résultat net de 26 958 896 DT à la clôture de l'exercice 2021. Le conseil a décidé de proposer la distribution d'un dividende de 1.000 DT (Un Dinars) par action, et de convoquer les actionnaires de la Société pour :

- Une réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle pour le Jeudi 15 Juin 2023 à 10 heures au siège social de la société sise à la Zone Industrielle Kalaa Kebira Sousse dont l'ordre du jour est le suivant :
  - ❖ Lecture et approbation du rapport d'activité de l'exercice 2022.
  - ❖ Lecture des rapports (général et spécial) des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2022.
  - ❖ Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des opérations visées aux articles 200 et 475 du code des Sociétés commerciales.
  - ❖ Approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés à la clôture de l'exercice 2022.
  - ❖ Proposition de distribution des bénéfices de l'exercice 2022 à raison de 1,000DT (Un Dinars) par action.
  - ❖ Quitus aux membres du conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2022.
  - ❖ Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'Administration au titre de l'exercice 2022.
  - ❖ Affectation du résultat de l'exercice 2022.
  
- ❖ Renouvellement du mandat des Administrateurs M. PATRICE GARANDEAU et M. MOURAD GHAZI.
- ❖ Ratification de la désignation d'un Administrateur représentant les actionnaires minoritaires.
- ❖ Approbation de la nomination des deux (02) Administrateurs indépendants choisis par le comité de nomination.

---

*(\*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

**AVIS DES SOCIÉTÉS(\*)**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING**

Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès – 1001 TUNIS

La Compagnie Internationale de Leasing informe ses honorables actionnaires que son Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 16 mars 2023, a passé en revue l'activité de la société au cours de l'exercice 2022 et a arrêté les Etats Financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2022 qui ont été soumis aux Commissaires aux Comptes.

Les états financiers individuels font apparaitre un résultat net au 31/12/2022 de **17 533 524 DT** contre **15 195 102 DT** au 31/12/2021.

Les états financiers consolidés font apparaitre un résultat net au 31/12/2022 de **17 229 686 DT** contre **15 554 485 DT** au 31/12/2021.

En outre, le Conseil d'Administration a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire pour le mardi 18 avril 2023 à 11 heures à l'institut arabe des chefs d'entreprises.

En respect de la note de la Banque Centrale de Tunisie n°2023-10, le Conseil d'Administration a décidé de proposer à l'Assemblée Générale la distribution d'un dividende de **2,200 DT** par action.

Le Conseil d'Administration a décidé aussi de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire le jeudi 18 avril 2023 afin d'augmenter le capital de **25 MDT** à **35 MDT** par incorporation de réserves à raison de **deux (2)** actions nouvelles gratuites pour **Cinq (5)** actions anciennes. Les actions nouvelles prendront jouissance à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2023**.

---

*\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

**AVIS DES SOCIÉTÉS\***

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**CELLCOM**

Siège Social: 25 Rue de l'Artisanat CHARGUIA 2 ARIANA.

**Appel à candidature pour deux postes d'Administrateurs indépendants au Conseil d'Administration**

**1. Objet**

En se référant à la réglementation en vigueur, la loi n° 2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement et à la Décision Générale du Conseil du Marché Financier n°23 du 10 mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au Conseil d'Administration et au Conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires, CELLCOM lance un appel à candidature pour la désignation de deux administrateurs indépendants au sein de son Conseil d'Administration.

**2. Conditions d'éligibilité**

Le candidat, au poste d'Administrateur indépendant, ne doit pas être actionnaire à CELLCOM et doit satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté et de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptées à ses fonctions, et satisfaire les conditions ci-après :

- Être une personne physique jouissant de ses droits civils
- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) et une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le secteur d'activité de CELLCOM.
- Ne se trouvant pas dans l'une des situations énoncées à l'article 193 du code des sociétés commerciales.
- N'ayant pas fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent.
- N'ayant pas fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.
- N'avoir à la date de la candidature au poste d'Administrateur Indépendant aucun intérêt direct ou indirect avec CELLCOM, l'un de ses actionnaires ou ses administrateurs, ou une tierce partie de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel ;
- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature :
  - Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire, Directeur Général Unique, ou salarié de CELLCOM,
  - Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire, Directeur Général Unique, ou salarié d'une société appartenant au même groupe.
- Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire ou Directeur Général Unique d'une société dans laquelle CELLCOM détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou est membre du Conseil de surveillance ou dans laquelle le Président Directeur Général, le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, le Président du

Directoire ou le Directeur Général Unique de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) ou un salarié de CELLCOM, désigné en tant que tel, détient un mandat d'administrateur ou de membre du Conseil de surveillance.

- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
  - Président directeur Général, directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire ou salarié de CELLCOM
  - Président directeur Général, directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire ou salarié d'une société appartenant au même groupe
- Ne pas être prestataire de services, notamment Conseiller, client, fournisseur, avocat ou banquier
- Ne pas détenir de participations directes dans le capital social de CELLCOM ou de participations indirectes au titre de conjoint, ascendant ou descendant du Président Directeur Général, du Directeur Général, du Directeur Général Adjoint, du Président du Directoire, du Directeur Général Unique ou d'un salarié de la société.
- Ne pas être, en même temps, membre du Conseil d'Administration, du Conseil de surveillance ou du Directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse exerçant dans le même secteur d'activité ou dans une société appartenant au même groupe
- Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du directoire, Directeur Général Unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec CELLCOM ou d'une société concurrente
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

### **3. Composition du dossier de candidature**

Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

- Une demande de candidature à l'intention du Président du Conseil d'Administration de CELLCOM, indiquant les motifs de sa candidature ainsi que son profil
- Une fiche de candidature selon le modèle en Annexe 1 au présent appel à candidature
- Le curriculum vitae du candidat
- Une copie de la Carte d'Identité Nationale
- Une déclaration sur l'honneur signée, selon le modèle en Annexe 2 au présent appel à candidature attestant que le candidat répond aux critères d'éligibilité prévus par la Décision Générale du Conseil du Marché Financier N°23 ainsi que le présent appel à candidature
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de trois (3) mois à la date du dépôt du dossier de candidature
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae.

### **4. Date limite de dépôt des candidatures**

La candidature doit être présentée dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président du Conseil d'Administration de CELLCOM et portant la mention « **Ne pas ouvrir/Appel à candidature pour les postes d'administrateurs indépendants au Conseil d'Administration de CELLCOM** »

Le dossier de candidature doit parvenir soit par lettre recommandée avec accusé de réception à de CELLCOM, adresse : **25 Rue de l'Artisanat CHARGUIA 2 ARIANA**. (le cachet de la poste faisant foi),

soit déposée en mains propres par porteur contre décharge au bureau d'ordre au siège de la société sis à la même adresse au plus tard Vendredi 14 avril 2023 à 14H00, date limite de réception des candidatures. Tout dossier de candidature incomplet ou parvenant après la date limite de réception des candidatures sera systématiquement éliminé.

#### **5. Choix des membres indépendants au Conseil d'Administration**

Un comité de nomination d'administrateur indépendant sera mis en place par la société CELLCOM. Les candidats seront choisis après étude et évaluation des dossiers parvenus dans les délais fixés dans le présent avis d'appel à candidature. Une liste préliminaire des candidats admis à concourir est arrêtée par le comité de nomination créé à cet effet au sein de la société CELLCOM et ce, en vertu d'un pouvoir qui lui est accordé par le Conseil d'Administration.

Cette liste sera transmise, pour avis, au Conseil du Marché Financier, avant l'approbation définitive des candidats par l'Assemblée Générale Ordinaire. Les candidats retenus seront informés de leur sélection, vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

Les membres indépendants seront élus, lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires la plus proche.

Annexe 1

**FICHE DE CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR INDEPENDANT**

Nom et Prénom : .....

N° CIN : .....

Adresse : .....

Téléphone : Fixe .....

GSM .....

E-mail : .....

Profession/Activité : .....

Formation académique du candidat :

.....  
.....  
.....  
.....

Autres qualifications du candidat dans le domaine :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Signature légalisée :

**Annexe 2**

**DECLARATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné : .....

Nom & Prénom : .....

N° CIN : .....

Adresse : .....

Candidat à l'élection au poste de membre indépendant au sein du Conseil d'Administration de la société CELLCOM, déclare formellement sur l'honneur :

- Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales ainsi que les interdictions mentionnées au sein de l'appel à candidature.
- Répondre aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du Conseil du Marché Financier et l'appel à candidature lancé par CELLCOM.
- Que les informations fournies dans mon curriculum vitae sont sincères et exactes.

Signature légalisée :

---

*\*Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

---

2023 – AS – 0198

**AVIS DES SOCIÉTÉS(\*)**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD**

Siège Social : Rue de la Fonte Z.I Ben Arous – 2013 Ben Arous

**Appel à candidature pour la désignation de deux Administrateurs indépendants  
au Conseil d'Administration**

**1. Objet :**

conformément aux dispositions de la loi n° 2019-47 du 29/05/2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement qui a modifié l'article 190 du code des sociétés commerciales, au règlement général de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis notamment son article 38 tel que complété par l'arrêté du ministre des finances du 15/08/2019 et à la décision générale du CMF n° 23 du 10/03/2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et du représentant des actionnaires minoritaires, la société l'Accumulateur Tunisien ASSAD lance un appel à candidature pour la désignation de deux administrateurs indépendants au sein de son Conseil d'administration pour un mandat de trois ans 2023, 2024 et 2025.

La société l'Accumulateur Tunisien ASSAD informe ses actionnaires que les candidats admis à concourir aux postes d'administrateurs indépendants seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice 2022.

**2. Conditions et critères d'éligibilité :**

**A-**Le candidat au poste d'Administrateur indépendant doit satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptées à ses fonctions. Il doit être obligatoirement une personne physique et jouir de ses droits civils.

Il doit avoir au moins une maîtrise ou un diplôme équivalent et une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le secteur d'activité de l'Accumulateur Tunisien ASSAD spécialisée dans la fabrication, la commercialisation des batteries de démarrage et industrielles au plomb et le recyclage des batteries usagées et des déchets de plomb.

**B-** Ne peut être candidat au poste de membre indépendant du conseil d'administration :

- Les personnes se trouvant dans l'une des situations énoncées aux articles 193 et 256 du code des sociétés commerciales,
- Toute personne ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent,
- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.

**C-**Tout candidat ne doit avoir, au jour du dépôt de la candidature, aucun intérêt direct ou indirect avec la société l'Accumulateur Tunisien ASSAD, ses actionnaires, ses administrateurs ou une tierce partie, de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel.

**D-**Tout candidat doit notamment satisfaire les critères suivants :

- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature :
  - \* président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, ou salarié de la société l'Accumulateur Tunisien ASSAD,
  - \* Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint ou salarié d'une société appartenant au Groupe ASSAD.
- Ne pas être président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire ou directeur général unique d'une société dans laquelle la société l'Accumulateur Tunisien ASSAD est directement ou indirectement administrateur ou membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le président du conseil d'administration ou le directeur général de la société l'Accumulateur Tunisien ASSAD (actuel ou l'ayant été depuis cinq ans) ou son salarié, est administrateur ou membre du conseil de surveillance.
- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
  - \* directeur général ou salarié de la société l'Accumulateur Tunisien ASSAD,
  - \* président directeur général ou directeur général ou directeur général adjoint ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la société l'Accumulateur Tunisien ASSAD.
- Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de la société l'Accumulateur Tunisien ASSAD.
- Ne pas détenir de participation directe dans le capital de la société l'Accumulateur Tunisien ASSAD ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du président directeur général, du directeur général ou d'un salarié de la société l'Accumulateur Tunisien ASSAD.
- Ne pas être, en même temps, membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou du directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse exerce au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe.
- Ne pas être président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, directeur général unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la société l'Accumulateur Tunisien ASSAD ou d'une société concurrente.
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres.
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.
- Ne pas siéger à plus de trois conseils d'administration et conseils de surveillance en qualité de membre indépendant.

### **3. Constitution du dossier de candidature :**

Le dossier de candidature doit comporter au moins les documents suivants :

- une demande de candidature à l'intention du président du conseil d'administration présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil,
- une fiche de candidature selon le modèle prévu par l'appel à candidature en annexe 1,
- Le curriculum vitae du candidat dûment signé et à jour,
- Une copie de la carte d'identité nationale,
- une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du CMF n° 23 du 10/03/2020 et par l'appel à candidature en annexe 2,
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de candidature,
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae.

#### **4. Modalités et date limite de dépôt des dossiers de candidature :**

Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président du Conseil d'administration de la société l'Accumulateur Tunisien ASSAD et portant la mention « Ne pas ouvrir/Appel à candidature pour le poste d'Administrateur indépendant au Conseil d'administration de la société l'Accumulateur Tunisien ASSAD».

Le dossier de candidature doit parvenir soit par dépôt contre décharge au bureau d'ordre du siège social de l'Accumulateur Tunisien ASSAD sis à rue Elfouledh à la Zone Industrielle à Ben Arous – Tunisie ou par envoi recommandé avec accusé de réception au siège social de la société l'Accumulateur Tunisien ASSAD et ce au plus tard **le jeudi 30 mars 2023 à 16 heures**, date limite de réception des candidatures.

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenant après la date de clôture des candidatures, sus-indiquée, sera systématiquement éliminé (le cachet de la poste faisant foi pour la transmission par voie postale).

#### **5. Choix des candidats :**

Les candidats sont choisis après étude et évaluation des dossiers parvenus dans les délais fixés dans l'avis d'appel à candidature et compte tenu de la satisfaction des conditions exigées en application du processus d'examen des candidatures mis en place par la société l'Accumulateur Tunisien ASSAD.

Une liste préliminaire des candidats admis à concourir est arrêtée et transmise, pour avis, au Conseil du Marché Financier avant l'approbation définitive des candidats par l'assemblée générale ordinaire.

Les candidats retenus seront informés de leur sélection vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire de l'Accumulateur Tunisien ASSAD.

---

*\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

## Annexe 1 FICHE DE CANDIDATURE

Nom et Prénom :

.....

N° CIN : ..... délivrée le

.....

Né(e) le

.....

.....

Adresse :

.....

..

Téléphones : Fixe ..... Mobile

.....

E-mail :

.....

Profession/Activité :

.....

Formation académique du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

Autres qualifications du candidat dans le domaine :

.....

.....

.....

.....

Signature légalisée

---

*\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

**Annexe 2**  
**DECLARATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné (Nom & Prénom) :

N° CIN :

Adresse :

Candidat au poste de membre indépendant du Conseil d'Administration de la société l'Accumulateur Tunisien ASSAD, déclare formellement sur l'honneur :

- Répondre aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du Conseil du Marché Financier n° 23 du 10/03/2020 et par l'appel à candidature lancé par la société l'Accumulateur Tunisien ASSAD.
- Que les informations fournies dans mon curriculum vitae sont sincères et exactes.

Signature légalisée

---

*\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

**AVIS DES SOCIÉTÉS(\*)**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD**

Siège Social : Rue de la Fonte Z.I Ben Arous – 2013 Ben Arous

**Appel à candidature pour la désignation d'un administrateur représentant des actionnaires minoritaires au Conseil d'Administration**

**1. Objet :**

En application des dispositions du règlement général de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis notamment son article 38 tel que complété par l'arrêté du ministre des finances du 15/08/2019 et de la décision générale du Conseil du Marché Financier n° 23 du 10/03/2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et du représentant des actionnaires minoritaires, la société l'Accumulateur Tunisien ASSAD lance un appel à candidature pour la désignation d'un administrateur représentant des actionnaires minoritaires au sein de son Conseil d'administration pour un mandat de trois ans 2023, 2024 et 2025.

La société l'Accumulateur Tunisien ASSAD informe ses actionnaires que les candidats admis à concourir au poste d'administrateur représentant des actionnaires minoritaires seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice 2022.

**2. Conditions et critères d'éligibilité :**

**A-** Tout candidat au poste de représentant des actionnaires minoritaires doit satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptées à ses fonctions.

Il doit être une personne physique et jouir de ses droits civils

Il doit avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) et une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le secteur d'activité de l'Accumulateur Tunisien ASSAD spécialisée dans la fabrication, la commercialisation des batteries de démarrage et industrielles au plomb et le recyclage des batteries usagées et des déchets de plomb.

Le candidat doit justifier d'une participation individuelle dans le capital de l'Accumulateur Tunisien ASSAD ne dépassant pas 0,5 % soit 120000 actions.

**B-** ne peuvent être candidat au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires :

- Les personnes se trouvant dans l'une des situations énoncées à l'article 193 du code des sociétés commerciales,

- Les personnes ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent,

- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.

**C-** le candidat ne doit avoir, au jour du dépôt de la candidature, aucun intérêt direct ou indirect avec la société concernée, ses actionnaires autres que minoritaires, ses administrateurs de nature à le mettre dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel.

**D-** tout candidat doit notamment satisfaire les critères suivants :

- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature :
  - \* président du conseil d'administration, directeur général, directeur général adjoint ou salarié de la société l'Accumulateur Tunisien ASSAD,
  - \* président directeur général, président du conseil d'administration, directeur général, directeur général adjoint, ou salarié d'une société appartenant au Groupe ASSAD.
- Ne pas être président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire ou directeur général unique d'une société dans laquelle la société concernée est directement ou indirectement administrateur ou membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le président du conseil d'administration, le directeur général, le directeur général adjoint de la société l'Accumulateur Tunisien ASSAD (actuel ou l'ayant été depuis cinq ans) ou son salarié, est administrateur ou membre du conseil de surveillance.
- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
  - \* président du conseil d'administration ou directeur général ou directeur général adjoint ou salarié de l'Accumulateur Tunisien ASSAD,
  - \* président directeur général, président du conseil d'administration, directeur général, directeur général adjoint, gérant ou salarié d'une société appartenant au Groupe ASSAD.
- Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de la société concernée.
- Ne pas être, en même temps, membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou du directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse appartenant au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe.
- Ne pas être président directeur général ou directeur général ou directeur général adjoint ou président du directoire ou directeur général unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la société l'Accumulateur Tunisien ASSAD ou d'une société concurrente.
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres.
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.
- Ne pas siéger à plus de trois conseils d'administration et conseils de surveillance en qualité de membre représentant des actionnaires minoritaires.

### **3. Composition du dossier de candidature :**

Le dossier de candidature doit comporter au moins les documents suivants :

- une demande de candidature à l'intention du président du conseil d'administration présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil,
- une fiche de candidature selon le modèle prévu par l'appel à candidature en annexe 1,
- le curriculum vitae du candidat dûment signé et à jour,
- une copie d'une pièce d'identité,
- une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signé par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du Conseil du Marché Financier et le présent appel à candidature en annexe 2,
- un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de trois (3) mois à la date du dépôt du dossier de candidature,
- les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae.
- une attestation de propriété des actions justifiant le taux de participation dans le capital de la société l'Accumulateur Tunisien ASSAD.

#### **4. Modalités et date limite de dépôt des dossiers de candidature :**

Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président du Conseil d'administration de la société l'Accumulateur Tunisien ASSAD et portant la mention « Ne pas ouvrir/Appel à candidature pour le poste d'Administrateur représentant des actionnaires minoritaires au Conseil d'Administration de la société l'Accumulateur Tunisien ASSAD».

Le dossier de candidature doit parvenir soit par dépôt contre décharge au bureau d'ordre du siège social de l'Accumulateur Tunisien ASSAD sis à rue Elfouledh à la Zone Industrielle à Ben Arous – Tunisie, soit par envoi recommandé avec accusé de réception au siège social de la société et ce au plus tard **le jeudi 30 mars 2023 à 16 heures**, date de clôture des candidatures.

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenant après la date limite de réception des candidatures, sus-indiquée, sera systématiquement éliminé (le cachet de la poste faisant foi pour la transmission par voie postale).

#### **5. Choix des candidats :**

Dès la clôture de l'appel à candidature, la société transmet, pour avis, au Conseil du Marché Financier la liste préliminaire des candidats admis à concourir.

Dans un délai maximum de dix (10) jours qui suivent la clôture de l'appel à candidature, la société doit convoquer les actionnaires minoritaires en assemblée électorale afin d'élire leur représentant au conseil d'administration de la société parmi les candidats retenus.

La société informera sans délai le Conseil du Marché Financier du résultat des délibérations de l'assemblée électorale des actionnaires minoritaires et soumettra la désignation du représentant des actionnaires minoritaires à la ratification de son Assemblée Générale Ordinaire.

---

*\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*



**Annexe 2**  
**DECLARATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné (Nom & Prénom) :

N° CIN :

Adresse :

Candidat au poste de membre du Conseil d'Administration de la société l'Accumulateur Tunisien ASSAD représentant des actionnaires minoritaires, déclare formellement sur l'honneur :

- Répondre aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du Conseil du Marché Financier n° 23 du 10/03/2020 et par l'appel à candidature lancé par la société l'Accumulateur Tunisien ASSAD.
- Que les informations fournies dans mon curriculum vitae sont sincères et exactes.

Signature légalisée

---

*\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2023. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022 pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligataire  
«TLF 2023-1»**

**Décisions à l'origine de l'émission :**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING et FACTORING réunie le 26/04/2022 a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le 19/12/2022 a décidé d'émettre l'emprunt obligataire « TLF 2023-1 ». Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant un montant de **25 millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 millions de dinars**, des durées entre 5 à 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 8,50% brut l'an au minimum et 11,50% brut l'an au maximum pour le taux fixe. Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les conditions définitives de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée et le taux d'intérêt de l'emprunt comme suit : **10,55% brut l'an sur 5 ans**.

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :**

**Montant :**

L'emprunt obligataire « TLF 2023-1 » est d'un montant de 25 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 Millions de dinars, divisé en 250 000 obligations, susceptibles d'être portés à 400 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « TLF 2023-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le 27/03/2023 et clôturées sans préavis au plus tard le 27/04/2023. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 DT) est intégralement souscrit.

**L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt (cf. Notation de l'emprunt).** Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 25 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **27/04/2023**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 25 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **27/04/2023**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **04/05/2023** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **27/03/2023** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax), d'Amen Invest (Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C) et des autres intermédiaires en Bourse.

**But de l'émission :**

TUNISIE LEASING ET FACTORING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING ET FACTORING a prévu pour l'année 2023 des mises en force qui s'élèvent à 380 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de (i) 60 millions de dinars par des emprunts obligataires, (ii) 136 millions de dinars par des crédits bancaires et (iii) 25 millions de dinars par des crédits extérieurs.

**CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :**

- **Dénomination de l'emprunt :** « TLF 2023-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE LEASING ET FACTORING.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

**Prix de souscription d'émission et modalités de paiement:**

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **27/04/2023**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **27/04/2023** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêt :**

Les obligations « **TLF 2023-1** » seront offertes à un taux d'intérêt fixé comme suit :

- Taux fixe sur 5 ans : Taux annuel brut de **10,55%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **27/04/2028**.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **27 avril** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **27/04/2024**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

**Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **10,55%** l'an.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

**Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire «**TLF 2023-1**» sont émises sur une durée de **5 ans**.

**Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

**Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,645 années**.

**Garantie :**

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

**Notation de la société :**

En date du **18 octobre 2022**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring de **BBB (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme de **F3 (tun)**. Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

<https://www.fitchratings.com/research/non-bank-financial-institutions/fitch-affirms-national-ratings-of-seven-tunisian-nbfis-upgrades-unifactor-to-bbb-tun-18-10-2022>

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **03/03/2023** la note **provisoire** à long terme **BBB (EXP) (tun)** à l'emprunt obligataire « TLF 2023-1 ».

**La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : [www.fitchratings.com](http://www.fitchratings.com).**

**Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.**

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire « TLF 2023-1 » est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax), d'Amen Invest (Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C) et des autres intermédiaires en Bourse.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations :**

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres :**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **TLF 2023-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **TUNISIE CLEARING**. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi et la quantité y afférente.

**Marché des titres :**

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « **TLF 2023-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage, dès la clôture de l'emprunt « **TLF 2023-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **09/03/2023** sous le n°**23-1095**, du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2022 » enregistré auprès du CMF en date du **29/08/2022** sous le n°**22-007**, de l'actualisation du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2022 » enregistrée auprès du CMF en date du **27/02/2023** sous le n° **22-007/A001**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2023 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2022 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2023.

La note d'opération, et le document de référence et son actualisation susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de de TUNISIE LEASING ET FACTORING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, Amen Invest, Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C - 1002 Tunis et sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn).

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2023 et les états financiers relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2023 et le 30 avril 2023.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>					
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>					
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	109,782	111,115	111,133
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	151,565	153,586	153,613
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	126,025	127,581	127,602
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	136,512	138,260	138,284
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	131,667	133,189	133,211
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	132,516	134,440	134,466
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	126,312	127,810	127,829
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	50,818	51,409	51,417
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	36,810	37,287	37,293
10 POSTE OBLIGATAIRES SICAV TANT	BH INVEST	06/07/09	125,430	127,065	127,086
11 BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	110,505	111,857	111,876
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
12 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	19,476	19,720	19,723
13 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,447	135,592	135,613
14 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	Suspendu	Suspendu	Suspendu
15 FCP WAFI OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	131,868	133,163	133,183
16 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	12,726	12,846	12,847
17 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	186,791	189,228	189,261
18 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	12,626	12,746	12,748
19 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	106,102	107,414	107,435
20 ATTJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTJARI GESTION	23/08/21	108,943	110,480	110,501
21 FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	15,237	15,437	15,440
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
22 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,065	2,084	2,085
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>					
23 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	68,472	69,067	69,075
24 SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	145,556	144,533	144,869
25 SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,328	107,138	107,441
26 AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	117,537	118,898	118,916
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
27 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	150,659	150,978	150,998
28 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	568,728	571,113	571,421
29 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	148,058	147,108	147,221
30 FCP KOUNOULZ	TSI	28/07/08	191,998	188,762	188,220
31 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	102,474	102,753	102,927
32 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	138,988	138,853	138,259
33 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	168,818	170,542	170,247
34 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	154,582	156,886	156,595
35 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	23,797	23,699	23,784
36 STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	98,082	99,109	99,192
37 FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,012	1,019	1,020
38 FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	0,999	1,010	1,011
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
39 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 390,279	2 414,143	2 416,502
40 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	149,964	150,844	150,119
41 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	234,509	238,971	238,516
42 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,045	3,073	3,076
43 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,742	2,763	2,766
44 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	61,058	57,272	57,726
45 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,377	1,390	1,391
46 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,244	1,257	1,259
47 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,238	1,260	1,256
48 MAC HORIZON 2022 FCP *	MAC SA	09/11/15	En liquidation	En liquidation	En liquidation
49 FCP MOUASSASSET *	AFC	17/04/17	En liquidation	En liquidation	En liquidation
50 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	14,344	14,163	14,256
51 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	11,000	11,077	11,080
52 FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	13,909	13,665	13,734
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>					
53 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	90,076	90,807	90,929
<i>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
54 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,243	1,248	1,255

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<b>SICAV OBLIGATAIRES</b>								
55 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	17/05/22	3,958	110,511	111,649	111,663	
56 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/22	4,491	101,870	102,944	102,972	
57 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/22	5,419	108,391	109,734	109,770	
58 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	30/05/22	5,257	105,715	106,975	107,011	
59 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	25/05/22	6,412	107,550	108,942	108,981	
60 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	31/05/22	5,144	110,919	112,293	112,331	
61 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	18/05/22	5,370	107,140	108,514	108,552	
62 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/22	4,923	104,280	105,702	105,741	
63 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV **	CGF	12/11/01	31/05/22	2,817	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
64 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	05/05/22	5,367	107,969	109,297	109,330	
65 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UBI FINANCE	07/10/98	16/05/22	6,013	109,845	111,317	111,357	
66 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/22	3,823	107,317	108,643	108,679	
67 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	17/05/22	3,891	105,655	106,810	106,843	
68 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	17/03/23	5,218	106,115	107,293	102,108	
69 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	23/05/22	5,198	104,732	106,077	106,115	
70 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	23/05/22	3,010	107,499	108,149	108,165	
71 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/22	5,335	105,178	106,448	106,483	
72 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	26/05/22	4,534	103,440	104,343	104,366	
73 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	23/05/22	4,117	108,359	109,480	109,511	
74 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	11/05/22	4,003	104,015	105,285	105,320	
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</b>								
75 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	12/05/22	4,181	113,025	114,401	114,422	
76 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	5,434	106,705	107,751	107,771	
77 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	4,617	110,477	111,811	111,826	
78 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	-	-	-	100,054	100,080	
<b>FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE</b>								
79 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	27/05/22	6,471	111,360	112,000	112,118	
<b>SICAV MIXTES</b>								
80 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	17/05/22	1,092	65,764	61,573	61,266	
81 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	18/05/22	1,858	106,071	107,238	107,241	
82 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	05/05/22	0,711	17,988	18,160	18,175	
83 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	17/03/23	14,597	310,841	314,496	314,526	
84 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	23/05/22	50,748	2 234,206	2 245,793	2 245,970	
85 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	24/05/22	1,668	70,956	72,216	72,316	
86 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	19/05/22	1,564	56,220	56,836	56,882	
87 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	109,070	109,519	109,528	
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>								
88 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	17/05/22	0,258	11,752	10,938	10,884	
89 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	17/05/22	1,037	15,272	15,412	15,426	
90 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	30/05/22	0,431	16,885	16,974	16,989	
91 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	30/05/22	0,482	14,732	14,907	14,917	
92 FCP OPTIMUM ÉPARGNE ACTIONS **	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
93 FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/22	2,461	105,511	107,271	107,391	
94 FCP AL IMITIZ	TSI	01/07/11	30/05/22	0,299	88,841	86,554	86,242	
95 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	92,986	90,178	89,795	
96 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/22	3,472	104,071	104,100	104,075	
97 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	19/04/22	1,722	97,107	97,853	97,913	
98 CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,448	10,648	10,654	
99 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	27/02/23	3,983	103,176	100,142	100,177	
100 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/22	4,534	155,152	150,913	151,482	
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>								
101 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	96,655	96,985	96,706	
102 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	2,961	122,668	123,445	123,341	
103 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	133,501	134,653	134,288	
104 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	1,253	193,326	192,902	193,191	
105 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	2,831	180,147	180,384	180,542	
106 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	3,696	175,611	175,535	176,214	
107 MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	30/05/22	0,190	23,571	23,373	23,416	
108 MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	148,895	150,197	150,067	
109 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	-	-	-	10 063,620	10 081,563	
110 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	154,472	158,681	159,484	
111 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
112 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	26/05/22	2,809	94,019	97,172	97,380	
113 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	23/05/22	104,782	4 779,110	4 826,628	4 819,488	
114 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	08/04/22	0,321	10,459	10,477	10,478	
115 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	27/05/22	6,655	172,906	174,210	174,488	
116 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/05/22	322,056	11 156,623	11 221,218	11 207,050	
117 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	-	-	10 073,844	10 242,354	10 214,845	
118 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	-	-	-	-	10 000,000	
<b>FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE</b>								
119 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	2,882	124,612	126,615	126,939	
<b>FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE</b>								
120 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	-	-	-	985,871	986,799	

\* OPCVM en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

\*\* OPCVM en liquidation anticipée

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord  
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003  
Tél : (216) 71 947 062  
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**  
www.cmf.tn  
email : cmf@cmf.tn  
Le Président du CMF  
**M. Salah ESSAYEL**

<b>COMMUNIQUE</b>
-------------------

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché principal de la Cote de la Bourse de la société «CEREALIS S.A», la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
(Marché Principal)**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400

**DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023**

30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
36. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
40. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
41. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
42. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
43. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
44. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
45. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
46. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
47. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
48. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
49. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
50. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
51. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
52. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
53. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
54. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
55. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
56. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
57. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
58. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
59. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
60. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
61. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
62. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
63. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
64. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
65. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416

**DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023**

66. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 1080 TUNIS-	- 71 713 100
67. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Mégrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
68. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
69. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
70. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
71. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
72. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
73. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
74. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
75. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
76. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
77. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
78. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
79. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
80. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 <sup>ème</sup> étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20 . .Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

**DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023**

22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29. GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
31. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
32. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
33. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
34. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
35. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
36. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
37. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
38. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
39. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
41. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
42. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
43. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
44. Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
45. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
46. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb M'hiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
54. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
55. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
56. Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
57. Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
58. Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245

## DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

59.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
60.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
61.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
62.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
63.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
64.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
65.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
66.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
67.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
68. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
69.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
70. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
71. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
72.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
73.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
76.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
77.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
78.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
83.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
84.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
85.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
86.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
93.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
94.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
97. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
100. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
11	BTK SICAV (2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

## DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
31	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
42	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MOUASSASSETT (3)	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
53	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS (1)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis

## DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
56	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP (3)	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

**DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023**

83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV (1)	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
92	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
93	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
98	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
99	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
108	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) FCP ou SICAV en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommée UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

## DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

**DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023**

34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

**LISTE DES FONDS DE FONDS**

		<b>Gestionnaire</b>	<b>Adresse</b>
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

**LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS**

		<b>Gestionnaire</b>	<b>Adresse</b>
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### **INFORMATIONS POST AGO**

#### **Société MARJA de Développement de l'élevage et de l'agriculture « SMADEA »**

Siège social : marja (1) BP 117 Bousalem – Tunisie

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 23 février 2023, la Société MARJA de Développement de l'élevage et de l'agriculture « SMADEA » publie ci-dessous :

- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres,
- ♦ La liste des membres du Conseil d'administration,
- ♦ Les résolutions adoptées.

1. Le bilan après affectation du résultat comptable :

<b>BILAN ARRETE AU 31/08/2022</b>				
<b><u>APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE</u></b>				
<i>(exprimé en dinars)</i>				
			<b>31/08/2022</b>	<b>31/08/2021</b>
<b><i>ACTIFS</i></b>				
<b><i>ACTIFS NON COURANTS</i></b>				
<b><i>Actifs immobilisés</i></b>				
Immobilisations incorporelles			43 148	41 363
Amort.immob.incorp			-41 892	-41 363
<i>Immobilisations incorporelles nettes</i>			<b>1 256</b>	<b>0</b>
Immobilisations corporelles			37 670 353	34 554 645
Amort.immob.corp			-22 060 569	-20 346 347
Immob.corp.en cours			224 711	127 773
<i>Immobilisations corporelles nettes</i>			<b>15 834 495</b>	<b>14 336 071</b>
Immob. Financières			54 717	51 338
Provisions immob. Fin.			-17 129	-17 129
<i>Immobilisations financières nettes</i>			<b>37 588</b>	<b>34 209</b>
<b><i>Total des actifs immobilisés</i></b>			<b>15 873 339</b>	<b>14 370 280</b>
Autres actifs non courants			-	-
<b><i>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</i></b>			<b>15 873 339</b>	<b>14 370 280</b>
<b><i>ACTIFS COURANTS</i></b>				
Stocks			11 702 892	10 068 002
Prov stock			-158 551	-42 120
<i>Stocks nets</i>			<b>11 544 341</b>	<b>10 025 882</b>
Clients et comptes rattachés			254 459	691 459
Prov.pour dep.clients			-66 692	-66 692
<i>Clients nets</i>			<b>187 767</b>	<b>624 767</b>
Autres actifs courants			1 221 656	903 396
Prov.pour dep.comptes de regul.			-19 971	-16 264
<i>Nets</i>			<b>1 201 686</b>	<b>887 132</b>
Liquidités et équivalents de liquidités			4 383 580	1 998 398
<b><i>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</i></b>			<b>17 317 374</b>	<b>13 536 179</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>			<b>33 190 713</b>	<b>27 906 459</b>

<b>BILAN ARRETE AU 31/08/2022</b>			
<b><u>APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE</u></b>			
<i>(exprimé en dinars)</i>			
		<b>31/08/2022</b>	<b>31/08/2021</b>
<b><i>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</i></b>			
<b><i>CAPITAUX PROPRES</i></b>			
Capital social		10 464 150	10 464 150
Autres capitaux propres		215 779	176 471
Réserve Legale		1 046 415	1 046 415
Réserve pour fonds social		155 359	160 160
Résultats reportés		13 336 082	8 969 152
Modification comptable		-	-
<b><i>Capitaux propres apres résultat de l'exercice</i></b>		<b>25 217 785</b>	<b>20 816 348</b>
Résultat de l'exercice			
<b><i>Capitaux propres apres affectation</i></b>		<b>25 217 785</b>	<b>20 816 349</b>
<b><i>PASSIFS</i></b>			
<b><i>Passifs non courants</i></b>			
Emprunts		1 050 000	1 506 567
Autres passifs financiers		0	0
Provisions		805 417	505 806
Autres passifs non courants		-	-
<b><i>Total des passifs non courants</i></b>		<b>1 855 417</b>	<b>2 012 373</b>
<b><i>Passifs courants</i></b>			
Fournisseurs et comptes rattachés		2 292 807	2 067 628
Autres passifs courants apres affectation		3 562 204	2 553 542
Concours bancaires et autres passifs financiers		262 500	456 568
<b><i>Total des passifs courants</i></b>		<b>6 117 511</b>	<b>5 077 738</b>
<b><i>Total des passifs</i></b>		<b>7 972 928</b>	<b>7 090 112</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>33 190 713</b>	<b>27 906 459</b>

## 2. L'état d'évolution des capitaux propres :

(Exprimé en dinars)

	Capital	Réserves lécales	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	RESERVE POUR FONDS SOCIAL	SUBV INVESTISSEMENT	Total
<b>Solde au 31/08/2022 avant affectation</b>	10 464 150	1 046 416	8 969 152	6145836	155 359	215 779	26 996 692
<b>AFFECTAION RESULTAT 2020/2021 selon AGO du 23/02/2023</b>			6 145 836	-6145836			0
<b>DIVIDENDES DISTRIBUES</b>			-1 778 906				-1 778 906
<b>Solde au 31/08/2022 APRES affectation</b>	10 464 150	1 046 416	13 336 082	0	155 359	215 779	25 217 786

## 3. La liste des membres du Conseil d'administration :

Membre du conseil	Nombre de place	Représente par	qualité	Mandat expire-le
AAAID	03	-Abdallah sultan el awiss. -Hamad Saad el Saad el kaouari. -CHOUICH HSIN.	-Membre. -Membre. -Membre.	02/2026
TSB	02	-NABIL CHAHDOURA -Hannachi Med salah	- Président du conseil - Membre	02/2026
TSPI	01	-Mohamed Hmida	- Membre	02/2026
BTK Finance	01	-Rim lakhwa	- Membre	02/2026
BTK	01	-Rim lakhwa	- Membre	02/2026
CLN	01	-Tourki laabidi	- Membre	02/2026
O.T.D	01	- Med ali jendoubi	- Membre	02/2026

1. AAAID : ARAB AUTHORITY FOR AGRICULTURAL INVESTMENT AND DEVELOPMENT (الهيئة العربية للاستثمار والإنتاج الزراعي).
2. TSB : TUNISIAN SAUDI BANK (البنك التونسي السعودي).
3. TSPI : TUNISO SEOUDIENNE DE PARTICIPATION ET D'INVESTISSEMENT (التونسية السعودية للمساهمات والاستثمار).
4. EL ISTIFA : SOCIETE DE RECOUVREMENT DE CREANCES ISTIFA (شركة استخلاص الديون الاستيفاء).
5. BTK : BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE (البنك التونسي الكويتي).
6. CLN : CENTRALE LAITIERE DU NORD (مركزية الحليب بالشمال).
7. OTD : OFFICE DES TERRES DOMANIALE (ديوان الأراضي الدولية).

#### 4. Les résolutions adoptées :

##### اللائحة الأولى:

تصادق الجمعية العامة العادية للمساهمين على النقاط المدرجة بجدول الأعمال والمقترحة من قبل مجلس الإدارة. وتمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

##### اللائحة الثانية:

بعد إطلاعها على تقرير مجلس الإدارة المتعلق بنشاط الشركة خلال موسم 2022/2021، وبعد استماعها للتقرير العام لمراقب الحسابات، تصادق الجمعية العامة العادية على تقرير النشاط والقوائم المالية الموقوفة في 2022/8/31 كما وقع عرضها عليها. وتمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

##### اللائحة الثالثة:

إطلعت الجمعية العامة العادية على التقرير الخاص لمراقب الحسابات والمتعلق بالعمليات المنصوص عليها بالفصل 200 وما يليه من مجلة الشركات التجارية وتصادق على تلك العمليات. وتمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

##### اللائحة الرابعة:

تقرر الجمعية العامة العادية تخصيص نتائج السنة المالية 2022/2021 كما يلي:

- النتائج المؤجلة قبل التخصيص : 8 969 152.009 دينار تونسي.
- النتيجة المحاسبية للسنة المالية 2022/2021 : 6 145 835.883 دينار تونسي.
- المجموع قبل التخصيص : 15 114 987.892 دينار تونسي.
- إجمالي الاحتياطات القانونية قبل التخصيص : 1 046 415,000 دينار تونسي.
- الاحتياطات القانونية : 0 دينار تونسي.
- (5% دون أن تتجاوز 10% من رأس المال)
- النتائج القابلة للتوزيع : 15 114 987.892 دينار تونسي .
- مرائب التوزيع : 1 778 905.500 دينار تونسي.
- النتائج المؤجلة بعد التخصيص : 13 336 082.392 دينار تونسي.
- إجمالي الاحتياطات القانونية بعد التخصيص : 1 046 415,000 دينار تونسي.

(وصلت إلى سقف الإحتياطات القانونية وهي 10% من رأس المال)

وتمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

### اللائحة الخامسة:

يقع دفع الأرباح الموزعة بعد ثلاثة أشهر من تاريخ انعقاد الجمعية العامة العادية للمساهمين ، ويتخلى المساهمون عن فوائد التأخير على سداد الأرباح .  
وتمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

### اللائحة السادسة:

تبرىء الجمعية العامة العادية ذمة أعضاء مجلس الإدارة إبراء تاما وبدون تحفظ أو شرط في خصوص ممارسة مهامهم في مجلس الإدارة وعن نتائج أعمالهم بالنسبة للسنة المالية الموقوفة في 2022/08/31.  
وتمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

### اللائحة السابعة:

تحدد الجمعية العامة العادية للمساهمين بدل الحضور لأعضاء مجلس الإدارة بمبلغ ( 8500 ) دينار صافيا لكل عضو وذلك بعنوان السنة المالية 2022/2021.  
وتمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

### اللائحة الثامنة:

تصادق الجمعية العامة العادية للمساهمين على تسمية السيد "نبيل شحدورة" عضواً جديداً بمجلس إدارة شركة المرعى لتربية الماشية وتنمية الزراعة بداية من 2022/10/13 خلفاً للسيد "جمال الدين بن الحاج عبد الله" ممثل عن البنك التونسي السعودي وإلى آخر المدة المتبقية من عضوية سلفه .  
وتمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

### اللائحة التاسعة:

تبعاً لانتهاؤ المدة النيابية لأعضاء مجلس الإدارة ، ووفقاً للفصول ( 188 ) و ( 191 ) من مجلة الشركات التجارية ، ومقتضيات القانون الأساسي للشركة ،  
فتح باب النقاش لتدارس موضوع تغيير تركيبة مجلس إدارة الشركة بين المساهمين. وقد سجلت الهيئة العربية للاستثمار والانماء الزراعي ممثلة في شخص رئيسها سعادة الاستاذ " محمد بن عبيد المزروعى " اقتراحها في ان تكون تركيبة المجلس المستقبلية على النحو التالي:

- الهيئة العربية للاستثمار والانماء الزراعي : (04) مقاعد.
- البنك التونسي السعودي : (01) مقعد .
- السيد نبيل شحدورة (رئيس المجلس ) : (01) مقعد .
- بقية المساهمين : (01) مقعد.

وقد اتفق وأجمع بقية المساهمين الحاضرين بالجلسة على عدم قبول هذا الاقتراح.

وبعد التشاور والنقاش بين كل المساهمين الحاضرين ( حضوريا وعن بعد ) بالجلسة ،

قررت الجمعية العامة العادية للمساهمين ما يلي :

- 1- تأجيل النظر في تغيير تركيبة مجلس الإدارة الى وقت لاحق لمزيد التشاور بين المساهمين.
- 2- بالنظر الى عدم التوصل الى اتفاق حول التركيبة الجديدة لمجلس الإدارة و تبعا لانتهاؤ المدة النيابية لاعضاء مجلس الإدارة ، ووفقا للفصول ( 188 ) و( 191 ) من مجلة الشركات التجارية و مقتضيات القانون الأساسي للشركة : تصادق الجمعية العامة العادية للمساهمين على أن يتكون مجلس إدارة شركة المرجى لتربية الماشية و تنمية الزراعة من ( 10 ) أعضاء . و تكون تركيبة و توزيع المقاعد فيه على النحو التالي :

- الهيئة العربية للاستثمار والانماء الزراعي : ( 03 ) مقاعد.
- البنك التونسي السعودي : ( 01 ) مقعد .
- السيد نبيل شحدورة : ( 01 ) مقعد .
- التونسية السعودية للمساهمات والاستثمار : ( 01 ) مقعد.
- البنك التونسي الكويتي : ( 01 ) مقعد.
- ب ت ك للمالية ( الاستيفاء سابقا ) : ( 01 ) مقعد.
- مركزية الحليب بالشمال ( CLN SA ) : ( 01 ) مقعد.
- ديوان الأراضي الدولية : ( 01 ) مقعد.

وتمتد عضوية المجلس الى غاية اجتماع الجمعية العامة العادية للمساهمين التي تنظر في القوائم المالية لموسم 2025/2024 لحين انتهاء التشاور بين المساهمين.

الذوات المعنية بالأعضاء بمجلس الإدارة مدعوة لتعيين ممثلين دائمين لها.

### اللائحة العاشرة:

تفوض الجمعية العامة العادية للمدير العام أو لمن ينوبه كامل الصلاحيات للقيام بجميع الإجراءات القانونية المتعلقة بالتسجيل والایداع والنشر.

وتمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

## بلاغ الشركات

### معلومات ما بعد الجلسة العامة الخارقة للعادة

شركة المرجى لتربية الماشية وتنمية الزراعة  
المقر الاجتماعي: ص.ب 117 بوسالم 8170 تونس

إثر انعقاد الجلسة العامة الخارقة للعادة بتاريخ 23 فيفري 2023 تنشر شركة المرجى لتربية الماشية وتنمية الزراعة القرارات المعتمدة :

#### اللائحة الأولى:

تصادق الجمعية العامة الخارقة للعادة على النقاط المدرجة بجدول الأعمال والمقترحة من طرف مجلس الإدارة. وتمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

#### اللائحة الثانية:

حيث تبين وجود خطأ في احتساب حصة " المتعاضدين السابقين " خلال عمليتي التخفيض في رأس مال الشركة بتاريخ 2004/09/09 و 2009/08/10 ، واستنادا الى توصية مجلس الادارة عدد 02 موسم 2023/2022 بتاريخ 2023/02/23 و طلب هيئة السوق المالية وبالاعتماد على التقرير الخاص لمراقب حسابات الشركة " مكتب امجد علولو" لاصلاح هذا الخطأ ، تقرر الجمعية العامة الخارقة للعادة اصلاح الخطأ كما يلي :

الوحدة : الدينار

المساهمين	الحصة في رأس المال قبل الترفيع وقبل اصلاح الأخطاء	اصلاح الخطأ الوارد بمحضر الجمعية العامة الخارقة للعادة بتاريخ 2009/08/10	اصلاح الخطأ الوارد بمحضر الجمعية العامة الخارقة للعادة بتاريخ 2004/09/09	الحصة في رأس المال قبل الترفيع وقبل اصلاح الأخطاء	نسبة المساهمة في رأس المال %
الهيئة العربية للاستثمار والانماء الزراعي	6 627 230	-	-	6 627 230	63,33%
البنك التونسي السعودي	2 128 240	-	-	2 128 240	20,34%
التونسية السعودية للمساهمات والاستثمار	1 011 010	-	-	1 011 010	9,66%
ب ت ك للمالية ( الاستيفاء سابقا )	395 300	-	-	395 300	3,78%
مركزية الحليب بالشمال	173 770	-	-	173 770	1,66%
ديوان الأراضي الدولية	72 990	-	-	72 990	0,70%
البنك التونسي الكويتي	52 130	-	-	52 130	0,50%
المتعاضدون السابقون ( 208 شخص طبيعي)	3 360	140	- 260	3 480	0,03%
المجموع	10 464 030	140	- 260	10 464 150	100,00%

وتمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

## اللائحة الثالثة:

اقترحت الهيئة العربية للاستثمار والانماء الزراعي ممثلة في شخص رئيسها سعادة الأستاذ " محمد بن عبيد المزروعى " الترفيع في رأس مال الشركة بتحويل مبلغ يعادل 80% من رأس المال المحتسب بعد اصلاح الخطأ و قيمته ( 8 371 224 ) دينار من النتائج المؤجلة المتراكمة الى غاية 2022/08/31 الى مساهمات في رأس المال الاجتماعي وذلك عن طريق الترفيع في القيمة الاسمية للسهم الواحد من (10) دنانير للسهم الواحد الى ( 18 ) دينار للسهم الواحد .

وبعد المداولة والنقاش بين المساهمين ،

قررت الجمعية العامة الخارفة للعادة الترفيع في رأس مال الشركة من ( 10 464 030 ) دينار إلى ( 18 835 254 ) دينار وذلك بتحويل ما قيمته ( 8 371 224 ) دينار من النتائج المؤجلة المتراكمة الى غاية 2022/08/31 الى مساهمات في رأس المال الاجتماعي وذلك عن طريق الترفيع في القيمة الاسمية للسهم الواحد من (10) دنانير للسهم الواحد الى ( 18 ) دينار للسهم الواحد. وبذلك تصبح تركيبة رأس مال الشركة كالآتي:

الوحدة: (الدينار التونسي)

المساهمين	عدد الأسهم	القيمة الاسمية قبل الترفيع فيها	الحصة في رأس المال قبل الترفيع في القيمة الاسمية للسهم الواحد	نسبة المساهمة في رأس المال قبل الترفيع في القيمة الاسمية %	قيمة الترفيع في القيمة الاسمية للسهم الواحد	القيمة الاسمية بعد الترفيع فيها	الحصة في رأس المال بعد الترفيع في القيمة الاسمية للسهم الواحد	نسبة المساهمة في رأس المال بعد الترفيع في القيمة الاسمية %
الهيئة العربية للاستثمار والانماء الزراعي	662 723	10	6 627 230	63,33%	8	18	11 929 014	63,33%
البنك التونسي السعودي	212 824	10	2 128 240	20,34%	8	18	3 830 832	20,34%
التونسية السعودية للمساهمات والاستثمار	101 101	10	1 011 010	9,66%	8	18	1 819 818	9,66%
ب ت ك للمالية (الاستيفاء سابقا)	39 530	10	395 300	3,78%	8	18	711 540	3,78%
مركزية الحليب بالشمال	17 377	10	173 770	1,66%	8	18	312 786	1,66%
ديوان الأراضي الدولية	7 299	10	72 990	0,70%	8	18	131 382	0,70%
البنك التونسي الكويتي	5 213	10	52 130	0,50%	8	18	93 834	0,50%
المتعاقدون السابقون (208 شخص طبيعى)	336	10	3 360	0,03%	8	18	6 048	0,03%
المجموع	1 046 403		10 464 030	100,00%			18 835 254	100,00%

وتمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

## اللائحة الرابعة:

وفقا لمقتضيات مجلة الشركات التجارية والقانون الأساسي للشركة تقرر الجمعية العامة الخارفة للعادة تنقيح الفصل السادس من القانون الأساسي ليصبح على النحو التالي:

### الفصل السادس: ✓

يبلغ رأس مال الشركة ( 18 835 254 ) دينار تونسي مقسما إلى ( 1 046 403 ) سهم محررة بالكامل قيمة السهم الواحد (18) دنانير تونسية.

وتمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

#### اللائحة الخامسة:

تفوض الجمعية العامة الخارقة للعادة كل النفوذ والصلاحيات للمدير العام أو من ينوبه للقيام بجميع الإجراءات العملية و القانونية المتعلقة بالترفيح في رأس المال والتأكد من إتمام عملية الترفيع وتنقيح القانون الأساسي على أساس ذلك. وتمت المصادقة على هذه اللائحة بالاجماع.

#### اللائحة السادسة:

تفوض الجمعية العامة الخارقة للعادة كل النفوذ والصلاحيات للمدير العام أو من ينوبه للقيام بجميع الإجراءات القانونية المتعلقة بالتسجيل والإيداع والنشر. وتمت المصادقة على هذه اللائحة بالاجماع.

## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS

## BH LEASING

Siège social : Rue Zohra Faiza – Immeuble BH ASSURANCE  
CENTRE URBAIN NORD-1082 TUNIS MAHRAJENE

La Société **BH LEASING** publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 14 avril 2023. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes. Mr. Mohamed AMMAR et Mr Tarak ZAHAF.

### BILAN ARRETE AUX 31/12/2022

(En dinars tunisiens)

ACTIFS	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Liquidités et équivalents de liquidités	1	33 685 971	15 967 803
Créances sur la clientèle	2	251 186 706	257 330 472
Créances de Leasing : encours financiers		251 485 032	254 655 457
Moins : provisions 1		<9 441 755>	<9 207 922>
		<b>242 043 277</b>	<b>245 447 535</b>
Créances de Leasing : impayées		30 538 313	32 102 032
Moins : provisions 2		<23 952 835>	<23 707 806>
		<b>6 585 478</b>	<b>8 394 226</b>
Créances de leasing encours		2 557 951	3 488 711
Portefeuille titre de placement		0	0
Portefeuille titres d'investissement	3	6 119 182	6 301 547
Titres d'investissement		7 206 787	7 433 435
Moins : provisions 3		<1 087 605>	<1 131 888>
Valeurs immobilisées	4	2 087 428	1 968 360
Immobilisations propres		6 433 007	6 083 192
Moins : Amortissement		<4 345 579>	<4 114 833>
Autres Actifs	5	3 133 218	2 929 836
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>296 212 505</b>	<b>284 498 019</b>

**BILAN ARRETE AUX 31/12/2022**

(En dinars tunisiens)

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
<b><u>PASSIFS ET CAPTAUX PROPRES</u></b>			
<b>PASSIFS</b>			
Dettes envers la clientèle	<b>6</b>	3 330 254	3 049 882
Emprunts et dettes rattachées	<b>7</b>	233 479 591	225 926 943
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>8</b>	22 851 065	21 756 825
Autres passifs courants	<b>9</b>	4 286 395	3 449 050
<b><i>Total des passifs</i></b>		<b>263 947 305</b>	<b>254 182 700</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social		35 000 000	35 000 000
Réserves légales		1 490 146	1 490 146
Autres réserves		4 300 539	4 300 539
Réserves pour fonds social		221 585	233 225
Résultats reportés		<10 708 592>	<11 848 934>
<b><i>Total des capitaux propres avant résultat</i></b>		<b>30 303 677</b>	<b>29 174 976</b>
Résultat de l'exercice		1 961 523	1 140 342
<b><i>Total des capitaux propres après résultat</i></b>	<b>10</b>	<b>32 265 200</b>	<b>30 315 318</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>296 212 505</b>	<b>284 498 019</b>

<b>ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN AUX 31/12/2022</b>			
<b>(En dinars tunisiens)</b>			
	<b>Note</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			<b>20-1</b>
Engagement de financement en faveur de la clientèle		25 813 875	20 190 415
Engagements sur titres		0	0
<b>Engagements donnés</b>		<b>25 813 875</b>	<b>20 190 415</b>
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>			<b>20-2</b>
Garanties Reçues		18 755 822	15 559 371
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs		55 317 298	59 620 474
Valeurs des biens, objet de leasing		202 287 426	194 994 120
<b>Engagements reçus</b>		<b>276 360 546</b>	<b>270 173 965</b>
<b>ENGAGEMENTS RECIPROQUES</b>			
Emprunts obtenus non encore encaissés		10 000 000	0
<b>Engagements réciproques</b>		<b>10 000 000</b>	<b>0</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**(PERIODE ALLANT DU 01 JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022)**

(En dinars tunisiens)

Désignation	Notes	31/12/2022	31/12/2021 (*)
<b><u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u></b>			
Intérêts et produits assimilés de leasing (*)		34 335 993	32 841 328
Variation des produits réservés		41 758	320 320
Charges financières		<19 685 821>	<20 647 547>
Produits des placements		1 041 818	1 190 651
<b>Produits nets</b>	<b>11</b>	<b>15 733 748</b>	<b>13 704 752</b>
<b><u>CHARGES D'EXPLOITATION</u></b>			
Charges de personnel	<b>12</b>	<5 762 023>	<5 283 949>
Dotation nette aux provisions pour créances douteuses	<b>13</b>	<5 233 209>	<3 792 904>
Dotations ou reprises sur titres		44 283	17 982
Dotations aux amortissements des immobilisations propres	<b>14</b>	<264 555>	<307 745>
Dotations nettes pour risques et charges		0	<98 591>
Autres charges d'exploitation	<b>15</b>	<2 749 729>	<2 949 780>
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>&lt;13 965 233&gt;</b>	<b>&lt;12 414 988&gt;</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>1 768 516</b>	<b>1 289 764</b>
Autres gains ordinaires	<b>16</b>	276 043	181 130
Autres pertes ordinaires		<2 862>	<2 212>
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>		<b>2 041 697</b>	<b>1 468 682</b>
Impôt sur les sociétés	<b>17</b>	<79 674>	<73 203>
Impôt sur placement		0	<254 837>
Contribution sociale de solidarité	<b>17</b>	<500>	<300>
<b>Résultat des activités ordinaires après impôt</b>		<b>1 961 523</b>	<b>1 140 342</b>
Eléments extraordinaires		0	0
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>1 961 523</b>	<b>1 140 342</b>

(\*)- Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (voir note 2.6)

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE  
(PERIODE ALLANT DU 01 JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022)**

(En dinars tunisiens)

	31/12/2022	31/12/2021
<b><i>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</i></b>		
Encaissements reçus des clients	188 751 120	184 196 906
Déc. de l'acquis. d'immo. Leasing	-147 267 885	-140 002 272
Sommes versés au personnel et aux fournisseurs	-5 559 815	-5 773 807
Titres de placement	0	0
Intérêts payés CMT	-18 910 647	-20 424 780
Etat impôts et taxes payés	-4 603 554	-6 036 342
Autres flux de trésorerie	-1 188 026	-857 266
<b>Flux de trésorerie affectés à l'exploitation</b>	<b>11 221 193</b>	<b>11 102 438</b>
<b><i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</i></b>		
Déc. de l'acquis. d'immob. Propres	-383 622	-209 514
Enc. de la cession d'immo. Propres	31 191	0
Enc de la cession. d'immo. Financières	279 598	203 116
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissements</b>	<b>-72 833</b>	<b>-6 398</b>
<b><i>Flux de trésorerie liés au financement</i></b>		
Enc. provenant des emprunts	394 155 630	400 696 235
Remboursements d'emprunts	-387 585 822	-424 866 291
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>6 569 808</b>	<b>-24 170 056</b>
<b><i>Variation de trésorerie</i></b>	<b>17 718 168</b>	<b>-13 074 017</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>15 967 803</b>	<b>29 041 820</b>
<b><i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i></b>	<b>33 685 971</b>	<b>15 967 803</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

**AU 31 DECEMBRE 2022**

### **1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers de la Société « BH LEASING » arrêtés au 31/12/2022, sont établis conformément aux principes comptables et aux conventions de base tels que prévus par la Loi n° 96-112 du 30 Décembre 1996 et le Décret n°96-2459 du 30 Décembre 1996 ainsi que les Normes Comptables prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 31 Décembre 1996.

### **2. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES**

Les états financiers de la Société « BH LEASING » ont été préparés par référence à l'hypothèse de continuité de l'exploitation ainsi qu'aux conventions comptables de base et notamment :

- La convention du coût historique ;
- La convention de la périodicité ;
- La convention de rattachement des charges aux produits ;
- La convention de prudence.

#### **2.1. Les créances immobilisées et provisions y afférentes :**

##### **a. Créances immobilisées :**

Les contrats de leasing établis par BH LEASING transfèrent aux preneurs la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs.

Avant l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient sous la rubrique « Immobilisations données en leasing » parmi les actifs corporels de la société pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Avec l'entrée en vigueur de la norme (NCT 41), la société comptabilise, les contrats conclus à partir du 01 janvier 2008 selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location. Cette nouvelle approche de présentation a été appliquée en 2009, de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de leasing est l'investissement brut dans le contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut est le total :

- Des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement, et
- De toutes valeurs résiduelles non garanties revenant au bailleur.

**b. Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de Leasing :**

Les provisions requises sur les engagements de la clientèle ont été déterminées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24, telle que modifiée par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 99-04, qui définit les classes de risque et les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

▪ <b>A</b> : Actifs courants	0 %
▪ <b>B1</b> : Actifs nécessitant un suivi particulier	0 %
▪ <b>B2</b> : Actifs incertains	20 %
▪ <b>B3</b> : Actifs préoccupants	50 %
▪ <b>B4</b> : Actifs compromis	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite de la valeur vénale des biens donnés en leasing, des marges réservées et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

La valeur vénale des biens donnés en leasing est déterminée par application d'une décote annuelle sur le coût d'acquisition, selon la nature du bien :

<b>Biens donnés en leasing</b>	<b>Décote annuelle</b>
Matériel roulant	Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
Matériel spécifique	Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
Immeuble	Valeur d'origine avec une décote de 14,29% par an d'âge

Si le matériel a fait l'objet d'un remplacement à une valeur inférieure à la valeur vénale après décote, la correction se fait par le calcul de la valeur vénale sur la base du nouvel investissement amorti sur la durée d'amortissement restante du contrat initial.

Les provisions ainsi déterminées sont imputées, en premier lieu, sur le poste « Créances de leasing : impayées », puis en second lieu sur le poste « Créances de leasing : encours financiers ».

**c. Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de Leasing :**

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2023-02 du 24 février 2023, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24.

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de clôture de l'exercice et de l'expérience acquise par la direction.

Cette analyse a pour objectif d'identifier des groupes homogènes de relations du portefeuille qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des financements, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui objectivement permet d'anticiper une perte de valeur sur l'ensemble du groupe identifié et du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade affectée individuellement aux différentes relations..

La société « BH LEASING » a déterminé cette provision selon la démarche suivante :

- a) Constitution de groupes d'actifs homogènes
- b) Détermination de taux de migration moyens
- c) Estimation des taux de provisions moyens
- e) Détermination de la provision collective à constater

**d. Provisions additionnelles**

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a institué l'obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

## **2.2. Comptabilisation des charges encourues :**

Les intérêts encourus et les charges assimilées, les commissions ainsi que les charges de personnel et les autres charges d'exploitation sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

Les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la société en compte de régularisation.

## **2.3. Immobilisations corporelles et incorporelles :**

### **a. Immobilisations incorporelles :**

Les immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels informatiques et sont comptabilisées au prix d'acquisition historique.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

### **b. Immobilisations corporelles :**

Les immobilisations propres sont comptabilisées à leur coût d'achat hors TVA récupérable. Les immobilisations corporelles sont amorties selon les durées d'utilisation estimées comme suit :

<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>Durée d'utilisation estimée</b>	<b>Méthode d'amortissement</b>
Mobiliers et matériels de bureaux	10 ans	Linéaire
Matériel informatique	3 ans	Linéaire
Matériel de transport	5 ans	Linéaire
Agencements aménagements et installations	10 ans	Linéaire
Coffre-fort	10 ans	Linéaire
Autres matériels	10 ans	Linéaire

## **2.4. Placement à court terme et à long terme :**

### **2.4.1 Placements à court terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat.

Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées. Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

#### **2.4.2 Placements à long terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

### **2.4.3 Comptabilisation des revenus des placements**

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif. Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts. Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

### **2.5. Départ à la retraite :**

La société a souscrit une police d'assurance auprès d'une compagnie d'assurance vie. Conséquemment, seules les primes appelées durant un exercice donné sont portées parmi les charges de ce dernier.

### **2.6. Retraitements opérés pour les besoins de la comparabilité**

Il a été décidé de procéder à des retraitements en proforma sur les données historiques au 31/12/2021. Ces retraitements ont été opérés conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne N°11 « modifications comptables » et visent à :

- Assurer la comparabilité des données historiques par rapport à celles arrêtées au 31 décembre 2021,
- Améliorer la pertinence de l'information financière publiée.

Les modifications comptables opérées ont porté sur un changement de présentation de certains postes de l'état de résultat.

L'ensemble des retraitements effectués et de leurs incidences sur les différentes rubriques de l'état de résultat, se présente ainsi :

<b>Rubrique</b>	<b>Nature du retraitement</b>	<b>Montant avant retraitement</b>	<b>Montant du retraitement</b>	<b>Montant après retraitement</b>
<b>Intérêts et produits assimilés de leasing</b>		<b>30 440 210</b>	<b>2 401 118</b>	<b>32 841 328</b>
	Rattachement des autres produits d'exploitation		<b>2 401 118</b>	
<b>Autres produits d'exploitation</b>	Rattachement des autres produits d'exploitation	<b>2 401 118</b>	<b>-2 401 118</b>	<b>-</b>

### **3. NOTES EXPLICATIVES**

*(Les chiffres sont exprimés en DT : Dinars Tunisiens)*

#### **Note 1 – Liquidités et équivalents de liquidités :**

Le solde de ce poste s'élève, au 31 décembre 2022, à **33 685 971 DT** et se détaille comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Banques	33 685 368	15 962 049
Caisses	603	5 754
<b>Total</b>	<b>33 685 971</b>	<b>15 967 803</b>

#### **Note 2 – Créances sur la clientèle :**

Au 31 décembre 2022, le montant des créances sur la clientèle a atteint **251 186 706 DT**, et se détaille comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Créances de Leasing : encours financiers	251 858 887	255 177 050
Créances de Leasing : impayées	30 538 313	32 102 032
Créances de leasing encours	2 557 951	3 488 711
Intérêts capitalisés sur opérations de rééchelonnements	-373 855	-521 592
<b>Total brut des créances de leasing</b>	<b>284 581 296</b>	<b>290 246 201</b>
<b>A déduire couverture</b>		
Provisions sur encours	-6 049 506	-6 183 269
Provisions pour dépréciation des impayés	-19 986 089	-19 699 302
Provisions collectives	-3 070 783	-2 682 927
Provisions additionnelles	-321 466	-341 726
Marges réservées	-3 966 746	-4 008 504
<b>Total net des créances de leasing</b>	<b>251 186 706</b>	<b>257 330 472</b>

#### **Note 2.1 – Créances de leasing : encours financiers :**

Au 31 décembre 2022, le montant net des encours financiers a atteint **242 043 277 DT**, et se détaille comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Immobilisations données en Leasing	19 958 012	22 601 411
Amortissements Leasing	-19 201 636	-21 305 746
Créances immobilisées	251 102 511	253 881 385
<b>Sous-total</b>	<b>251 858 887</b>	<b>255 177 050</b>
Intérêts capitalisés sur opérations de rééchelonnements	-373 855	-521 592
<b>Créances de leasing : encours financiers</b>	<b>251 485 032</b>	<b>254 655 458</b>
Provisions sur encours	-6 049 506	-6 183 269
Provisions collectives	-3 070 783	-2 682 927
Provisions additionnelles	-321 466	-341 726
<b>Total des provisions</b>	<b>-9 441 755</b>	<b>-9 207 922</b>
<b>Valeurs Nettes</b>	<b>242 043 277</b>	<b>245 447 535</b>

Note 2.1.1 – Les paiements minimaux à recevoir au titre de la location :

Le poste créances immobilisées nettes des produits financiers non acquis au 31 décembre 2022 a atteint **306 802 330 DT**. Les paiements minimaux à recevoir au titre de la location se détaillent comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
<b>Paiements minimaux sur contrats actifs</b>		
- Loyer en principal à recevoir dans moins d'un an	92 819 526	101 541 229
- Loyer en principal à recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	154 669 622	150 633 595
- Loyer en principal à recevoir dans plus de 5 ans	3 995 884	2 480 633
<b>Total des paiements minimaux sur contrats actifs (A)</b>	<b>251 485 032</b>	<b>254 655 457</b>
<b>Produits financiers non acquis</b>		
- Revenus non acquis à moins d'un an	27 335 913	32 652 457
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	27 686 464	26 563 031
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	294 921	404 986
<b>Total des produits financiers non acquis (B)</b>	<b>55 317 298</b>	<b>59 620 474</b>
<b>Total (A) - (B)</b>	<b>306 802 330</b>	<b>314 275 931</b>

**Note 2.2 – Créances de leasing impayées :**

Le poste « Créances de leasing impayées» totalise au 31 décembre 2022, un solde net de **6 585 478 DT** et s'analyse comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Créances clients	30 538 313	32 102 032
Provisions pour dépréciation comptes clients	-19 986 089	-19 699 302
Produits réservés suite consolidation et relocations	-267 494	-267 494
Marges réservées	-3 699 252	-3 741 010
<b>Total</b>	<b>6 585 478</b>	<b>8 394 226</b>

### Note 2.3 – Analyse classification des actifs

	(A) Actifs Courants	(B1) Actifs nécessitant un suivi particulier	(B2) Actifs Incertains	(B3) Actifs préoccupants	(B4) Actifs Compromis	Total
Encours Financiers	189 079 226	45 428 732	1 022 295	1 449 717	14 878 917	251 858 887
Impayés	2 526	5 160 231	428 733	1 215 085	23 731 737	30 538 313
Intérêts Perçus d'avance	0	0	0	-574	-373 281	-373 855
Contrat en instance de mise en force (voir actif)	2 557 951	0	0	0	0	2 557 951
<b>CREANCES LEASING</b>	<b>191 639 703</b>	<b>50 588 963</b>	<b>1 451 028</b>	<b>2 664 228</b>	<b>38 237 373</b>	<b>284 581 297</b>
Avances Reçues (*)	3 245 154			0	85 099	3 330 254
<b>ENCOURS GLOBAL</b>	<b>188 394 549</b>	<b>50 588 963</b>	<b>1 451 028</b>	<b>2 664 228</b>	<b>38 152 274</b>	<b>281 251 043</b>
<b>ENGAGEMENT HORS BILAN</b>	25 448 868	365 007	0	0	0	<b>25 813 875</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENT</b>	<b>213 843 417</b>	<b>50 953 970</b>	<b>1 451 028</b>	<b>2 664 228</b>	<b>38 152 274</b>	<b>307 064 917</b>
Produits réservés (Marges)	0	0	64 346	150 839	3 751 561	3 966 746
Provisions (Encours + impayé)	0	0	81 091	652 309	25 302 195	26 035 595
Provisions additionnelles	0	0	0	0	321 466	321 466
<b>TOTAL DE LA COUVERTURE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>145 437</b>	<b>803 148</b>	<b>29 375 223</b>	<b>30 323 808</b>
<b>ENGAGEMENTS NETS</b>	<b>213 843 417</b>	<b>50 953 970</b>	<b>1 305 591</b>	<b>1 861 080</b>	<b>8 777 051</b>	<b>276 741 110</b>
<b>Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2022</b>			<b>0,47%</b>	<b>0,87%</b>	<b>12,42%</b>	<b>13,77%</b>
<b>Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2021</b>						<b>15,05%</b>
<b>Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2022</b>			<b>10,02%</b>	<b>30,15%</b>	<b>76,99%</b>	<b>71,74%</b>
<b>Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2021</b>						<b>71,60%</b>

(\*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

#### **Note 2.4 – Analyse par secteur d'activité**

L'analyse des créances de leasing (Encours financiers et Impayés) par secteur d'activité se présente comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Bâtiment et travaux publics	30 257 395	35 421 740
Industrie	55 191 826	56 474 488
Tourisme	14 470 230	15 333 906
Commerce et service	152 210 971	149 822 392
Agriculture	30 266 778	30 226 556
<b>Total</b>	<b>282 397 200</b>	<b>287 279 082</b>

#### **Note 3- Portefeuille Titres d'investissements :**

Le solde net de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à **6 119 182 DT** et s'analyse ainsi :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Immobilisations financières	7 206 787	7 433 435
Provisions sur immobilisations financières	-1 087 605	-1 131 888
<b>Total net</b>	<b>6 119 182</b>	<b>6 301 547</b>

Les mouvements de ce poste sont détaillés dans le tableau qui suit :

Libellés	Valeurs au 31/12/2021	Mouvements 2022		Valeurs au 31/12/22	Provisions			Valeurs nettes au 31/12/2022
		Acquisition/Reclassement	Cession ou remboursement		Valeurs au 31/12/2022	Dotations / reprises	Valeurs au 31/12/2022	
STIMEC	15 084	0	0	15 084	15 084	0	15 084	0
SALIM	372 936	0	0	372 936	0	0	0	372 936
SIM SICAR	900 075	0	0	900 075	0	0	0	900 075
SGRC	199 990	0	0	199 990	0	0	0	199 990
BH TECHNOL	115 000	0	0	115 000	115 000	0	115 000	0
UTB	5 998	0	0	5 998	5 998	0	5 998	0
Fonds gérés SIM SICAR	5 736 802	0	226 648	5 510 154	961 583	-44 283	917 300	4 592 854
Fonds gérés ATID	87 550	0	0	87 550	34 224	0	34 224	53 326
<b><i>Total</i></b>	<b><u>7 433 435</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>226 648</u></b>	<b><u>7 206 787</u></b>	<b><u>1 131 888</u></b>	<b><u>-44 283</u></b>	<b><u>1 087 605</u></b>	<b><u>6 119 182</u></b>

Le portefeuille titres au 31/12/2022 s'analyse comme suit :

Libellés	Nombre	Nombre de titres	% part	Valeurs au 31/12/2022	Provision au 31/12/2022	Valeur nette au 31/12/2022
STIMEC	140 000	1 400	1,00%	15 084	15 084	0
SALIM	2 660 000	46 617	1,75%	372 936	0	372 936
SIMSICAR	3 600 000	180 015	5,00%	900 075	0	900 075
SGRC	200 000	19 999	10,00%	199 990	0	199 990
BH TECHNOL	80 000	1 150	1,44%	115 000	115 000	0
UTB	3 254 200	1 000	0,03%	5 998	5 998	0
<b>Fonds gérés SIM SICAR</b>				5 510 154	917 300	4 592 854
<b>Fonds gérés ATID</b>				87 550	34 224	53 326
<b><i>Total</i></b>				<b><u>7 206 787</u></b>	<b><u>1 087 605</u></b>	<b><u>6 119 181</u></b>

**Note 4 – Immobilisations propres :**

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2022 un total net de **2 087 428 DT** et se détaille comme suit :

<u>Libellés</u>	<u>Val. Brute au 31/12/21</u>	<u>Acquisition 2022</u>	<u>Transfert 2022</u>	<u>Cession 2022</u>	<u>Val. Brute au 31/12/2022</u>	<u>Amort au 31/12/2021</u>	<u>Dotations 2022</u>	<u>Amort sur cession</u>	<u>Amort au 31/12/2022</u>	<u>VCN au 31/12/2022</u>
Logiciels	2 557 007	103 335	0	0	2 660 341	2 316 033	160 164	0	2 476 197	184 145
Terrain	202 697	0	0	0	202 697	0	0	0	0	202 697
Constructions	869 415	0	0	0	869 415	172 300	30 670	0	202 970	666 445
A.A.I.	465 846	0	0	0	465 846	359 928	15 963	0	375 890	89 956
M.M.B.	176 447	2 133	0	0	178 579	156 644	4 561	0	161 205	17 374
Matériels Informatiques	813 162	38 386	0	0	851 548	794 267	25 697	0	819 964	31 585
Autres matériels	62 327	0	0	0	62 327	57 117	1 192	0	58 309	4 017
Matériel roulant	271 939	239 769	0	-33 808	477 899	258 544	26 308	-33 808	251 044	226 855
Immobilisations corporelles et incorporelles en cours	664 354	0	0	0	664 354	0	0	0	0	664 354
<b><u>Total</u></b>	<b><u>6 083 192</u></b>	<b><u>383 622</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>-33 808</u></b>	<b><u>6 433 007</u></b>	<b><u>4 114 833</u></b>	<b><u>264 554</u></b>	<b><u>-33 808</u></b>	<b><u>4 345 579</u></b>	<b><u>2 087 428</u></b>

### Note 5 – Autres Actifs :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à **3 133 218 DT**. Il se détaille comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Fournisseurs, avances et acomptes	160	0
Prêts au personnel long terme	40 293	61 795
Cautionnements	5 950	5 950
Charge à répartir	0	52 405
Frais d'émission des emprunts	306 172	207 903
Prêts au personnel court terme	251 075	258 662
Charges comptabilisées d'avance	17 714	19 266
Etat, impôts et taxes	1 667 356	1 539 617
Comptes d'attente	749 877	719 572
Débiteurs divers	11 921	14 588
Produits à recevoir	109 179	76 558
<b>Total brut</b>	<b>3 159 698</b>	<b>2 956 316</b>
Provisions pour dépréciations des actifs courants	-26 480	-26 480
<b>Total net</b>	<b>3 133 218</b>	<b>2 929 836</b>

#### Note 5.1 – Tableau de mouvement des charges à répartir et des frais d'émission des emprunts :

(a) Les charges à répartir concernent les frais de changement de la dénomination sociale de la société et sont résorbées selon le mode linéaire à un taux de 33,33%.

(b) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des emprunts, s'élevant à 181 636 DT figure parmi les charges financières.

<b>Désignation</b>	<b>Valeurs brutes</b>			<b>Résorptions 2022</b>			<b>Valeur comptable nette</b>
	<b>Début de la période</b>	<b>Additions</b>	<b>Fin de la période</b>	<b>Début de la période</b>	<b>Dotations de la période</b>	<b>Fin de la période</b>	
Charges à répartir	157 216	-	157 216	104 810	52 405	157 216	0
Frais d'émission des emprunts	1 486 592	227 501	1 714 093	1 278 690	129 231	1 407 921	306 172
<b>TOTAUX</b>	<b>1 643 808</b>	<b>227 501</b>	<b>1 871 309</b>	<b>1 383 500</b>	<b>181 636</b>	<b>1 565 137</b>	<b>306 172</b>

#### Note 5.2 – Etat impôts et taxes :

Le montant des impôts et taxes a atteint 1 667 356 au 31 décembre 2022 détaillé comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Retenues à la source sur placements & jetons	200 941	0
Acomptes provisionnels et crédit d'IS	1 466 415	1 539 617
<b>Total</b>	<b>1 667 356</b>	<b>1 539 617</b>

**Note 6 – Dettes envers la clientèle :**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à **3 330 254 DT**. Il se détaille comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Avances et acomptes reçus des clients	3 330 254	3 049 882
<b>Total</b>	<b>3 330 254</b>	<b>3 049 882</b>

**Note 7 – Emprunts et dettes rattachées :**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à **233 479 591 DT**. Il se détaille comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Banques locales	151 821 217	144 773 815
Banques étrangères	13 777 778	16 000 000
Emprunts obligataires	16 600 000	8 000 000
Certificats de leasing	25 000 000	25 000 000
Certificats de dépôt	17 000 000	24 000 000
Autres crédits à court terme	8 000 000	8 000 000
Crédit leasing	144 628	0
<b>Total des emprunts</b>	<b>232 343 623</b>	<b>225 773 815</b>
Intérêts courus sur emprunts bancaires et obligataires	1 923 593	1 164 022
Intérêts courus sur certificats de leasing	131 586	130 390
Intérêts constatées d'avance sur certificats de dépôt	-508 430	-761 990
Intérêts constatées d'avance sur autres emprunts	-410 781	-379 294
<b>Total des dettes rattachées</b>	<b>1 135 968</b>	<b>153 128</b>
<b>Total des emprunts et dettes rattachées</b>	<b>233 479 591</b>	<b>225 926 943</b>

Les mouvements enregistrés sur les emprunts sont récapitulés dans le tableau suivant :

Désignation	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	soldes	Fin de période	
					Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<b>CREDITS BANCAIRES</b>						
<b>BANQUES LOCALES</b>						
BTE 2018	2 690 846	0	750 098	1 940 748	1 123 882	816 866
BTE 2020	936 137		519 315	416 822	0	416 822
BTE 2021	6 720 830	0	1 183 059	5 537 771	4 240 948	1 296 823
<b>TOTAL BTE</b>	<b>10 347 813</b>	<b>0</b>	<b>2 452 472</b>	<b>7 895 341</b>	<b>5 364 830</b>	<b>2 530 511</b>
STB 2017-1	500 000	0	500 000	0	0	0
STB 2017-2	500 000	0	500 000	0	0	0
STB 2018	1 750 000	0	1 000 000	750 000	0	750 000
STB 2020	1 368 421		421 053	947 368	526 316	421 053
STB 2021	5 000 000	0	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
STB 2022	0	5 000 000	0	5 000 000	4 000 000	1 000 000
<b>TOTAL STB</b>	<b>9 118 421</b>	<b>5 000 000</b>	<b>3 421 053</b>	<b>10 697 368</b>	<b>7 526 316</b>	<b>3 171 053</b>
AMEN BANK 2017-1	200 000	0	200 000	0	0	0
AMEN BANK 2017-2	300 000	0	300 000	0	0	0
AMEN BANK 2017-3	150 000	0	150 000	0	0	0
AMEN BANK 2019-1	450 000	0	200 000	250 000	50 000	200 000
AMEN BANK 2019-2	500 000	0	200 000	300 000	100 000	200 000
AMEN BANK 2019-3	1 800 000	0	600 000	1 200 000	600 000	600 000
AMEN BANK 2020	1 076 923	0	615 385	461 538	0	461 538
AMEN BANK 2022	0	5 000 000	500 000	4 500 000	3 500 000	1 000 000
<b>TOTAL AMEN BANK</b>	<b>4 476 923</b>	<b>5 000 000</b>	<b>2 765 385</b>	<b>6 711 538</b>	<b>4 250 000</b>	<b>2 461 538</b>
BH 2015-1	1 071 429	0	1 071 429	0	0	0

Désignation	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	soldes	Fin de période	
					Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
BH 2017-1	3 214 286	0	1 428 571	1 785 715	357 143	1 428 572
BH 2017-2	3 571 429	0	1 428 571	2 142 857	714 286	1 428 571
BH 2017-3	5 892 857	0	2 142 857	3 750 000	1 607 143	2 142 857
BH 2018-1	6 750 000	0	1 000 000	5 750 000	4 750 000	1 000 000
BH 2018-2	6 750 000	0	1 000 000	5 750 000	4 750 000	1 000 000
BH 2018-3	8 571 428	0	2 142 857	6 428 571	4 285 714	2 142 857
BH 2020-1	3 591 768	0	684 146	2 907 623	2 280 284	627 338
BH 2020-3	3 607 190	0	627 337	2 979 853	2 295 707	684 146
BH 2021-1	4 320 537	0	751 396	3 569 141	2 817 745	751 396
BH 2021-2	15 000 000	0	2 142 856	12 857 144	10 714 288	2 142 856
BH 2022-1	0	7 000 000	250 000	6 750 000	5 750 000	1 000 000
BH 2022-2	0	8 000 000	0	8 000 000	6 814 815	1 185 185
<b>TOTAL BH</b>	<b>62 340 924</b>	<b>15 000 000</b>	<b>14 670 020</b>	<b>62 670 904</b>	<b>47 137 125</b>	<b>15 533 780</b>
ATTIJARI 2015	359 000	0	359 000	0	0	0
ATTIJARI 2016	930 000	0	740 000	190 000	0	190 000
ATTIJARI 2017-1	1 607 151	0	714 284	892 867	178 583	714 284
ATTIJARI 2017-2	2 037 040	0	740 740	1 296 300	555 560	740 740
ATTIJARI 2018	4 814 820	0	1 481 480	3 333 340	1 851 860	1 481 480
ATTIJARI 2021	4 642 858	0	714 284	3 928 574	3 214 290	714 284
ATTIJARI 2022	0	5 000 000	500 000	4 500 000	3 500 000	1 000 000
<b>TOTAL ATTIJARI</b>	<b>14 390 869</b>	<b>5 000 000</b>	<b>5 249 788</b>	<b>14 141 081</b>	<b>9 300 293</b>	<b>4 840 788</b>
BNA 2017	3 703 704	0	1 481 481	2 222 222	740 741	1 481 481
<b>TOTAL BNA</b>	<b>3 703 704</b>	<b>0</b>	<b>1 481 481</b>	<b>2 222 222</b>	<b>740 741</b>	<b>1 481 481</b>
ATB 2017	900 000	0	600 000	300 000	0	300 000
<b>TOTAL ATB</b>	<b>900 000</b>	<b>0</b>	<b>600 000</b>	<b>300 000</b>	<b>0</b>	<b>300 000</b>

Désignation	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	soldes	Fin de période	
					Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
CREDIT AL BARAKA 2020-1	700 000	0	700 000	0	0	0
CREDIT AL BARAKA 2020-2	24 705 882	0	7 058 823	17 647 059	10 588 235	7 058 824
<b>TOTAL AL BARAKA</b>	<b>25 405 882</b>	<b>0</b>	<b>7 758 823</b>	<b>17 647 059</b>	<b>10 588 235</b>	<b>7 058 824</b>
CREDIT BT 2017-1	3 214 286	0	1 428 571	1 785 714	1 428 571	357 143
CREDIT BT 2017-2	1 714 286	0	571 429	1 142 857	571 429	571 429
CREDIT BT 2019-1	1 821 427	0	892 862	928 565	285 716	642 849
CREDIT BT 2019-2	1 214 281	0	-178 574	1 392 855	428 572	964 283
CREDIT BT 2020-1	388 875	0	388 875	0		0
CREDIT BT 2020-2	369 375	0	369 375	0		0
CREDIT BT 2020-3	366 750	0	366 750	0		0
CREDIT BT 2021	5 000 000	0	714 288	4 285 712	714 288	3 571 424
CREDIT BT 2022	0	10 000 000	0	10 000 000	8 571 429	1 428 571
<b>TOTAL BT</b>	<b>14 089 279</b>	<b>10 000 000</b>	<b>4 553 576</b>	<b>19 535 703</b>	<b>12 000 005</b>	<b>7 535 699</b>
BIAT 2022	0	10 000 000	0	10 000 000	8 571 429	1 428 571
<b>TOTAL BIAT</b>	<b>0</b>	<b>10 000 000</b>	<b>0</b>	<b>10 000 000</b>	<b>8 571 429</b>	<b>1 428 571</b>
<b>Sous-total 1</b>	<b>144 773 815</b>	<b>50 000 000</b>	<b>42 952 598</b>	<b>151 821 217</b>	<b>105 478 973</b>	<b>46 342 244</b>
<b>BANQUES ETRANGERES</b>						
CREDIT BIRD 2016	9 333 333	0	1 333 333	8 000 000	6 666 667	1 333 333
CREDIT BIRD 2017	6 666 667	0	888 889	5 777 778	4 888 889	888 889
<b>TOTAL BIRD</b>	<b>16 000 000</b>	<b>0</b>	<b>2 222 222</b>	<b>13 777 778</b>	<b>11 555 556</b>	<b>2 222 222</b>
<b>Sous-total 2</b>	<b>16 000 000</b>	<b>0</b>	<b>2 222 222</b>	<b>13 777 778</b>	<b>11 555 556</b>	<b>2 222 222</b>

Désignation	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	soldes	Fin de période	
					Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<b>TOTAL DES CREDITS BANCAIRES</b>	<b>160 773 815</b>	<b>50 000 000</b>	<b>45 174 820</b>	<b>165 598 994</b>	<b>117 034 528</b>	<b>48 564 466</b>
<b>EMPRUNT OBLIGATAIRE</b>						
EMPRUNT SUBORDONNE 2018	8 000 000	0	3 400 000	4 600 000	1 200 000	3 400 000
EMPRUNT SUBORDONNE 2022	0	12 000 000	0	12 000 000	10 405 000	1 595 000
<b>TOTAL EMPRUNT OBLIGATAIRE</b>	<b>8 000 000</b>	<b>12 000 000</b>	<b>3 400 000</b>	<b>16 600 000</b>	<b>11 605 000</b>	<b>4 995 000</b>
<b>TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES</b>	<b>8 000 000</b>	<b>12 000 000</b>	<b>3 400 000</b>	<b>16 600 000</b>	<b>11 605 000</b>	<b>4 995 000</b>
<b>CERTIFICATS DE LEASING</b>						
AL BARAKA BANK	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL CL AL BARAKA BANK</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
BANQUE ZITOUNA	25 000 000	300 000 000	300 000 000	25 000 000	0	25 000 000
<b>TOTAL CL ZITOUNA BANK</b>	<b>25 000 000</b>	<b>300 000 000</b>	<b>300 000 000</b>	<b>25 000 000</b>	<b>0</b>	<b>25 000 000</b>
<b>TOTAL DES CERTIFICATS DE LEASING</b>	<b>25 000 000</b>	<b>300 000 000</b>	<b>300 000 000</b>	<b>25 000 000</b>	<b>0</b>	<b>25 000 000</b>
<b>CERTIFICATS DE DEPOTS</b>						
ASSURANCE SALIM	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	0	2 000 000
<b>TOTAL CD ASSURANCE SALIM</b>	<b>2 000 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>0</b>	<b>2 000 000</b>
TUNISO EMIRATE SICAV	5 000 000	0	5 000 000	0	0	0

Désignation	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	soldes	Fin de période	
					Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<b>TOTAL CD TUNISO EMIRATE SICAV</b>	<b>5 000 000</b>	<b>0</b>	<b>5 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
CAP OBLIGATAIRE SICAV	2 000 000	0	2 000 000	0	0	0
<b>TOTAL CD CAP OBLIGATAIRE SICAV</b>	<b>2 000 000</b>	<b>0</b>	<b>2 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
SICAV BHO	5 500 000	11 000 000	11 000 000	5 500 000	0	5 500 000
<b>TOTAL CD SUCAV BHO</b>	<b>5 500 000</b>	<b>11 000 000</b>	<b>11 000 000</b>	<b>5 500 000</b>	<b>0</b>	<b>5 500 000</b>
SICAV BH CAPITALISATION	1 500 000	3 000 000	3 000 000	1 500 000	0	1 500 000
<b>TOTAL CD SICAV BH CAPITALISATION</b>	<b>1 500 000</b>	<b>3 000 000</b>	<b>3 000 000</b>	<b>1 500 000</b>	<b>0</b>	<b>1 500 000</b>
SICAV KHALIFA ATTOUN	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	0	8 000 000
<b>TOTAL CD SICAV KHALIFA ATTOUN</b>	<b>8 000 000</b>	<b>8 000 000</b>	<b>8 000 000</b>	<b>8 000 000</b>	<b>0</b>	<b>8 000 000</b>
<b>TOTAL DES CERTIFICATS DE DEPOTS</b>	<b>24 000 000</b>	<b>24 000 000</b>	<b>31 000 000</b>	<b>17 000 000</b>	<b>0</b>	<b>17 000 000</b>
<b>AUTRES CREDIT COURT TERME</b>						
CREDITS RELAIS BH	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	0	8 000 000
<b>TOTAL AUTRES CREDITS A COURT TERME</b>	<b>8 000 000</b>	<b>8 000 000</b>	<b>8 000 000</b>	<b>8 000 000</b>	<b>0</b>	<b>8 000 000</b>
<b>CREDIT DE LEASING</b>						
CTEDIT ATTIJARI LEASING	0	155 630	11 002	144 628	97287,632	47 341
<b>TOTAL CREDIT DE LEASING</b>	<b>0</b>	<b>155 630</b>	<b>11 002</b>	<b>144 628</b>	<b>97 288</b>	<b>47 341</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>225 773 815</b>	<b>394 155 630</b>	<b>387 585 822</b>	<b>232 343 623</b>	<b>128 736 816</b>	<b>103 606 807</b>

**Note 8 – Fournisseurs et comptes rattachés :**

Ce poste totalise au 31 décembre 2022, un solde **22 851 065 DT** et se détaille comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Fournisseurs Leasing	22 145 089	20 817 174
Fournisseurs divers	705 976	939 651
<b>Total</b>	<b>22 851 065</b>	<b>21 756 825</b>

**Note 9– Autres passifs courants :**

Le poste « Autres passifs courants » s'élève au 31 décembre 2022 à **4 286 396 DT** et se détaille comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Etat, TVA à payer	527 742	768 461
Etat, impôts et taxes	561 605	537 849
CNSS à payer	428 068	349 423
Compte d'attente	122 805	8 998
Tantièmes à payer	3 333	3 333
Dividendes à payer	717	717
Impôts sur les bénéfices	79 674	63 340
Contribution conjoncturelle	-	5 000
Contribution sociale de solidarité	500	300
Charges à payer	1 331 334	715 111
Provisions pour congés payés	386 778	436 301
Provisions pour risques	233 663	135 072
Produits constatés d'avance	610 128	-
Créditeurs divers	48	-
<b>Total</b>	<b>4 286 396</b>	<b>3 023 906</b>

### **Note 10 – Capitaux propres :**

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Capital social	35 000 000	35 000 000
Réserves légales	1 490 146	1 490 146
Réserves statutaires	304 492	304 492
Autres réserves	3 996 047	3 996 047
Prime liée au capital	0	0
Réserves pour fonds social	221 585	233 225
Modifications comptables	0	0
Résultats reportés	-10 708 592	-11 848 934
<b>Total des capitaux propres avant résultat</b>	<b>30 303 677</b>	<b>29 174 976</b>
Résultat de la période (1)	1 961 523	1 140 342
<b>Total des capitaux propres après résultat</b>	<b>32 265 200</b>	<b>30 315 318</b>
Nombre d'actions (2)	7 000 000	7 000 000
Résultat par action (1) / (2)	0,280	0,163

- (A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.
- (B) Le fonds social est constitué, essentiellement, par une affectation des résultats et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.
- (C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à **32 265 200 DT** et s'analyse comme suit :

<u>Libellés</u>	<u>Capital social</u>	<u>Réserves Légales</u>	<u>Autres Réserves</u>	<u>Prime liée au capital</u>	<u>Réserves statutaires</u>	<u>Réserves Fonds Social</u>	<u>Résultats Reportés</u>	<u>Modification comptable</u>	<u>Résultat de la période</u>	<u>Total</u>
Affectation du résultat de l'exercice 2019							-8 453 427		8 453 427	0
Crédits non remboursables et autres avantages en natures						-24 912				-24 912
Résultat 2020									-513 135	-513 135
<b><u>Solde au 31/12/2020</u></b>	<b><u>35 000 000</u></b>	<b><u>1 490 146</u></b>	<b><u>3 996 047</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>304 492</u></b>	<b><u>247 251</u></b>	<b><u>-11 335 800</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>-513 135</u></b>	<b><u>29 189 001</u></b>
Affectation du résultat de l'exercice 2020							-513 135		513 135	0
Crédits non remboursables et autres avantages en natures						-14 026			0	-14 026
Résultat 2021									1 140 342	1 140 342
<b><u>Solde au 31/12/2021</u></b>	<b><u>35 000 000</u></b>	<b><u>1 490 146</u></b>	<b><u>3 996 047</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>304 492</u></b>	<b><u>233 225</u></b>	<b><u>-11 848 935</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>1 140 342</u></b>	<b><u>30 315 318</u></b>
Affectation du résultat de l'exercice 2021							1 140 342		-1 140 342	0
Crédits non remboursables et autres avantages en natures						-11 640			0	-11 640
Résultat 2022									1 961 523	1 961 523
<b><u>Solde au 31/12/2022</u></b>	<b><u>35 000 000</u></b>	<b><u>1 490 146</u></b>	<b><u>3 996 047</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>304 492</u></b>	<b><u>221 585</u></b>	<b><u>-10 708 593</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>1 961 523</u></b>	<b><u>32 265 200</u></b>

### **Note 11 – Produits nets de leasing :**

Les produits nets de leasing s'élèvent au 31 décembre 2022 à **15 733 748 DT** et s'analysent comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
<u>Loyers leasing</u>	30 834 688	29 352 608
<u>Reprise produit capitalisés</u>	0	1 087 602
<u>Intérêts de retard</u>	2 748 424	1 520 914
<u>Services annexes</u>	752 881	880 205
<b><u>Intérêts sur loyers leasing</u></b>	<b>34 335 993</b>	<b>32 841 328</b>
- Dotation marge	-830 118	-955 416
- Reprise marge	871 876	1 275 735
<b><u>Variations des marges réservées</u></b>	<b>41 758</b>	<b>320 320</b>
<b><u>Charges Financières nettes</u></b>	<b>-19 685 821</b>	<b>-20 647 547</b>
<b><u>Produit des placements</u></b>	<b>1 041 818</b>	<b>1 190 651</b>
<b>Produits nets de leasing</b>	<b>15 733 748</b>	<b>13 704 752</b>

### **Note 11.1 – Charges financières nettes :**

Les charges financières s'élèvent au 31 décembre 2022 à **19 685 821 DT** et se détaillent comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Intérêts sur emprunts – ATB	52 002	113 414
Intérêts sur emprunts – BTE	875 972	561 751
Intérêts sur emprunts – BT	1 184 615	1 061 073
Intérêts sur emprunts – BNA	331 845	504 745
Intérêts sur emprunts – BH	5 403 296	4 811 187
Intérêts sur emprunts – AMEN BANK	603 856	578 310
Intérêts sur emprunts – ATTIJARI BANK	1 390 561	1 590 554
Intérêts sur emprunts – STB	769 480	779 967
Intérêts sur emprunts – BIAT	19 958	-
Intérêts sur emprunts obligataires subordonnés	1 489 044	772 175
Intérêts sur emprunts - BIRD	1 203 168	1 308 386
Intérêts sur emprunts - Al Baraka Bank	2 330 303	3 313 448
Intérêts sur certificats de leasing ZITOUNA	2 374 598	2 417 874
Intérêts sur certificat de dépôt ASS SALIM	154 536	194 741
Intérêts sur certificats de dépôt TUNISO EMIRATIE SICAV	103 914	799 697
Intérêts sur certificat de dépôt SICAV BH CAPITALISATION	127 600	101 993
Intérêts sur certificat de dépôt CAP OBLIG SICAV	48 651	162 072
Intérêts sur certificat de dépôt KHALIFA ATTOUN	726 739	710 419
Intérêts sur certificat de dépôt GAT VIE	-	520 754

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Intérêts sur certificat de dépôt SICAV BHO	467 866	366 463
Intérêts sur crédit leasing	4 281	0
<b>Total des charges financières des emprunts</b>	<b>19 662 284</b>	<b>20 669 025</b>
Agios débiteurs	2 456	2 855
Agios créditeurs et intérêts des placements	-109 398	-198 573
Pertes de changes	1 247	4 160
Gains de changes	-	-2 355
Résorption des frais d'émission des emprunts	129 231	172 434
<b>Total des autres charges financières</b>	<b>23 537</b>	<b>-21 479</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>19 685 821</b>	<b>20 647 546</b>

Note 11.2 – Produits des placements :

Les produits de placements s'élèvent au 31 décembre 2022 à **1 041 818 DT** et se détaillent comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Intérêts sur placements et emprunt obligataire	882 925	1 092 389
Jetons de présence	24 063	22 813
Dividendes	81 881	75 450
Plus-value sur participation	52 950	-
<b>Total</b>	<b>1 041 818</b>	<b>1 190 651</b>

Note 12 – Charges du personnel :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à **5 762 023 DT** et s'analyse comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Salaires primes et compléments de salaires	4 254 779	4 063 682
Cotisations de sécurités sociales et Assurance groupe	1 417 062	1 359 974
Variation de la provision pour congés à payer	90 182	-139 706
<b>Total</b>	<b>5 762 023</b>	<b>5 283 950</b>

Note 13 – Dotations nettes sur provisions pour créances douteuses :

Le solde de ce poste s'élève, au 31 décembre 2022, à **5 233 209 DT**. Il correspond à la dotation nette des provisions sur les encours et les impayés et s'analyse comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	11 251 943	14 737 805
Dotations aux provisions collectives	387 856	0
Créances radiées	4 712 588	9 556 859
Reprises sur provision créances radiées	-4 712 588	-9 556 859
Dotations aux provisions additionnelles	-20 260	208 595
Reprises de provisions sur la clientèle	-6 386 330	-11 153 496
Reprises sur provisions collectives	0	0
<b>Total</b>	<b>5233209</b>	<b>3792904</b>

**Note 14 – Dotation aux amortissements des immobilisations propres :**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à **264 555 DT** et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Logiciels	160 164	170 101
Constructions	29 117	29 117
A.A.I.	15 963	16 958
M.M.B.	4 561	4 920
M. Informatiques	25 697	59 496
Autres matériels	2 745	3 189
Matériels roulants	26 309	23 964
<b>Total</b>	<b>264 555</b>	<b>307 745</b>

**Note 15 – Autres charges d'exploitation :**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à **2 749 729 DT** et se détaille comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Achats de matières et fournitures	246 630	193 665
<b>Total des achats</b>	<b>246 630</b>	<b>193 665</b>
Charges locatives	401 899	400 028
Entretiens et réparations	504 899	495 252
Primes d'assurances	33 666	62 059
<b>Total des services extérieurs</b>	<b>940 463</b>	<b>957 338</b>
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	408 198	297 577
Publicités, publications, relations publiques	118 707	87 986
Contribution spéciale	-	406 301
Déplacements, missions et réceptions	57 726	39 029
Frais postaux et de télécommunications	115 645	116 215
Formation	44 643	26 278
Services bancaires	53 163	45 270
Divers services extérieurs	112 253	105 193
<b>Total des autres services extérieurs</b>	<b>910 335</b>	<b>1 123 849</b>

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Jetons de présence et Rémunérations des Comités	91 407	116 250
Autres charges diverses	60 041	50 680
<b>Total des charges diverses</b>	<b>151 448</b>	<b>166 930</b>
Impôts et taxes sur rémunération	77 125	124 550
TCL	18 301	20 911
Droits d'enregistrement et de timbres	9 574	6 208
Autres impôts et taxes	110 244	39 333
<b>Total des impôts et taxes</b>	<b>215 244</b>	<b>191 003</b>
<b>Résorption des charges à répartir</b>	<b>52 405</b>	<b>52 405</b>
Commission / C A	9 698	37 150
Commission SICAV BHO	13 668	12 001
BVMT bourse de TUNIS	5 001	5 001
Commission de gestion BH EQUITY	62 375	67 706
Autres commissions	142 464	142 733
<b>Total des commissions</b>	<b>233 205</b>	<b>264 590</b>
<b>Total</b>	<b>2 749 729</b>	<b>2 949 780</b>

**Note 16 – Autres gains ordinaires :**

Le solde du poste « Autres gains ordinaires » s'élève au 31 décembre 2022 à **276 043 DT**. Il est constitué principalement des profits résultant des cessions de matériels récupérés et propres de la société.

**Note 17 – Impôt sur les bénéfices :**

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Impôt sur les sociétés	79 674	73 203
Contribution sociale de solidarité	500	300
Contribution conjoncturelle	0	0
<b>Total</b>	<b>80 174</b>	<b>73 503</b>

Le décompte fiscal de la société au 31/12/2022 se présente comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2022</b>
<b>BENEFICE (PERTE) NET</b>	2 041 697,069
Réintégration provisions clients	6 539 354,658
Réintégration provisions collectives	387 859,000
Réintégration provisions additionnelles	- 20 259,772
Réintégration provisions pour Risque et Charges	-
Réintégration impôt libératoire 20% sur Placement et Agios Crédeurs	-
Réintégration provisions sur titres	11 217,410
Réintégration des pénalités et amendes	35 862,238
Réintégration des pertes	2 862,000
Déduction des reprises sur titres	
Déduction Produit de Placement et Agios Crédeurs	
Déduction des dividendes	- 51 278,700
<b>BENEFICE AVANT DEDUCTION DES PROV</b>	<b>8 947 313,903</b>
Déduction provisions clients	- 6 539 354,658
Déduction provisions collectives	387 855,717
Déduction provisions additionnelles	20 259,772
<b>BENEFICE (PERTE) APRES DEDUCTION DES PROV</b>	<b>2 816 074,734</b>
Réintégration des amortissements de l'exercice 2022	264 554,633
<b>BENEFICE (PERTE) APRES réintégration Amort 2021</b>	<b>3 080 629,367</b>
Déficit 2018	- 1 965 412,973
Déficit 2019	- 339 501,677
<b>BENEFICE APRES DEDUCTION Déficit 2018</b>	<b>775 714,717</b>
<b>INTERET CREDIT BAIL</b>	<b>39 837 204,370</b>
0,2% Chiffre d'affaires	79 674,409
<b>IMPOT / STE 35 %</b>	
<b>Contribution sociale de solidarité (Min) (3%)</b>	<b>500,000</b>
<b>BENEFICE (PERTE) APRES IMPOT</b>	<b>1 961 522,660</b>
Réintégration des amortissements de l'exercice	264 554,633
Déduction des déficits reportés 2018	-
Déduction des déficits reportés 2019	- 7 396 039,323
Déduction des déficits reportés 2020	- 16 784,000
Déduction des amortissements différés en périodes déficitaires 2018	- 252 516,000
Déduction des amortissements différés en périodes déficitaires 2019	- 299 637,000
Déduction des amortissements différés en périodes déficitaires 2020	- 302 054,349
Déduction des amortissements différés en périodes déficitaires 2021	- 307 745,313
Déduction des amortissements différés en périodes déficitaires 2022	- 264 554,633
<b>RESULTAT FISCAL APRES AMORT</b>	<b>- 5 758 701,251</b>
<b>Amortissements Diffères</b>	<b>1 426 507,295</b>
<b>Déficits Reportés</b>	<b>- 4 332 193,956</b>

### **Note 18 – L'état de flux de trésorerie :**

La variation des flux de trésoreries au cours de l'année 2022 a permis de clôturer les comptes de trésoreries au 31/12/2022 avec un solde de 33 685 971 DT contre 15 967 803 DT au titre de l'exercice précédent.

Les flux de trésorerie liés à l'exploitation présentent un solde positif de 11 221 193 DT à la clôture de l'exercice 2022 contre un solde positif de 11 102 438 DT à la clôture de l'exercice précédent.

Le solde de la trésorerie au 31 décembre 2022 dont le montant s'élève à 33 685 971 Dinars se détaille comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Liquidités et équivalents de liquidités	<b>33 685 971</b>	<b>15 967 803</b>
<b>Total</b>	<b>33 685 971</b>	<b>15 967 803</b>

### **Note 19 – Etat des Engagements Hors Bilan :**

#### **Note 19.1- Engagements donnés :**

##### Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle

Les engagements de Financement en Faveur de la Clientèle s'élèvent au 31 décembre 2022 à 25 813 874 DT et constituent des accords de financement donnés à la clientèle matérialisés par des contrats de leasing dûment signés et figurant parmi les Engagements hors bilan présentés au niveau du tableau de classification des créances sur la clientèle (voir note 2.3 – Analyse classification des actifs).

#### **Note 19.2- Engagements reçus :**

##### Garanties Reçues

Les garanties reçues s'élèvent au 31 décembre 2022 à 18 755 822 DT et représentent la valeur des garanties hypothécaires et financières reçues de la clientèle sur les opérations de leasing.

##### Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs

Les engagements sur Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs s'élèvent au 31 décembre 2022 à 55 317 298 DT et sont constitués du total des intérêts sur les loyers de leasing futurs sur les contrats actifs au 31 décembre 2022.

##### Valeurs des biens, objet de leasing

Les valeurs des biens objet de leasing s'élèvent au 31 décembre 2022 à 202 287 426 DT et constituent la valeur des biens donnés en leasing, prise le cas échéant en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé, comme il est expliqué au niveau du paragraphe b. Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de Leasing de la Note 2.1. Les créances immobilisées et provisions y afférentes.

## **Note 20 – Informations sur les parties liées**

Les opérations avec les parties liées se détaillent comme suit :

### **20.1- Conventions conclues avec la « BH EQUITY » : Fonds Gérés**

La société « BH LEASING » a conclu avec la « BH EQUITY » (filiale du groupe BH Bank) une convention de gestion de fonds à capital risque. En application des termes de la convention et en rémunération de sa gestion des fonds déposés auprès d'elle pour le compte de la société « BH LEASING », la société «BH EQUITY » perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% net payée à terme échu sur l'ensemble des fonds de « BH LEASING » gérés pour le compte de cette dernière,
- Une commission de performance de 15% assise sur les dividendes ou la plus-value de cession,
- Une commission de placement de 10% assise sur les fonds disponibles.

Le montant des commissions relatives à l'exercice 2022 s'élève à **62 375 Dinars**. A la date de clôture de l'exercice 2022, les fonds gérés par la société « BH EQUITY » totalisent **5 510 154 Dinars**.

### **20.2- Convention de Location siège avec BH ASSURANCE**

En vertu d'un contrat de location conclu en date du 04/01/2010, modifié par l'avenant n°1 en date du 03/08/2015 la « BH LEASING » a pris en location auprès de la société « BH ASSURANCE », un local à usage administratif et commercial.

Ce contrat a produit ses effets au cours de l'exercice 2022 et a entraîné la constatation d'une charge de loyer de **360 793 Dinars** à la date de clôture de l'exercice.

### **20.3- Assurances souscrites auprès de BH ASSURANCE**

La société « BH LEASING » a souscrit auprès de la société « BH ASSURANCE » des polices d'assurances pour un total de **637 578 Dinars** dont le détail se présente comme suit :

<b>Police</b>	<b>Charges de l'exercice</b>
Assurance groupe	360 869
IDR	251 043
Assurance Automobile	13 491
Assurance Multirisques professionnelles	4 077
Assurance Accident individuel	4 961
Assurances Responsabilité Civile	1 022
Assurances Multirisques Informatique	2 115
<b>Total</b>	<b>637 578</b>

#### **20.4- Convention de gestion des valeurs mobilières avec la société « BH INVEST » : Convention de tenue de registre des actionnaires**

La société « BH LEASING » a conclu avec la Société « BH INVEST » (filiale de la BH Bank) une convention en date du 08 octobre 2010 pour une durée de trois ans renouvelables par tacite reconduction visant à tenir et administrer ses comptes en valeurs mobilières.

Aux termes de cette convention, la charge constatée à ce titre en 2022 s'est élevée à **10 000 Dinars** hors taxes en contrepartie des services fournis.

#### **20.5- Convention de gestion des valeurs mobilières avec la société « BH INVEST » :**

##### *1. Emprunt obligataire subordonné 2018*

La société « BH LEASING » a conclu avec la « BH INVEST » une convention de placement de l'emprunt Obligataire Subordonné, émis durant l'exercice 2018, aux conditions ci-après :

- une commission de placement de 0,75 % du montant global de l'emprunt.
- une commission forfaitaire de 15 000 DT pour l'élaboration du document de référence
- une commission de gestion annuelle de 2 000 DT

La charge constatée à ce titre en 2022 s'est élevée à 2 000 DT HTVA.

##### *2 Emprunt obligataire subordonné 2022*

La société « BH LEASING » a conclu avec la « BH INVEST » une convention de placement de l'emprunt Obligataire Subordonné, émis durant l'exercice 2022, aux conditions ci-après :

- une commission de placement de 0,75 % du montant global de l'emprunt.
- une commission de gestion annuelle de 2 000 DT

Les commissions constatées à ce titre en 2022 s'est élevée à 91.668 DT.

#### **20.6- Contrat de leasing**

Le détail des contrats de leasing conclues entre la BH LEASING et les parties liées se présente comme suit:

Bénéficiaire	Montant du crédit	Taux	Encours	Produits constatés
BH BANK	176 551	13%	49 976	7 727
BH IINVEST	135 980	13,00%	46 331	6 847
STIMEC	62784	13,75%	57010	2 682
<b>Total</b>	<b>239 335</b>		<b>153 317</b>	<b>17 256</b>

## **20.8- Emprunts et billets de trésorerie avec les parties liées**

Les encours des emprunts et des titres de créances avec les parties liées se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Crédits bancaires</b>	<b>Certificats de dépôts</b>	<b>Emprunts subordonné</b>	<b>Total des encours</b>	<b>Charges financières</b>
BH BANK	62 670 904			62 670 904	5 403 296
BH ASSURANCE		2 000 000	2400000	4 400 000	366 656
SICAV BHO		5 500 000	490000	5 990 000	525 774
BH EQUITY			140000	140 000	14 882
EPARGNE INVEST SICAF			20000	20 000	2 126
SICAV BH CAPITALISATION		1 500 000		1 500 000	127 600
<b>Total</b>	<b>62 670 904</b>	<b>9 000 000</b>	<b>3 050 000</b>	<b>74 720 904</b>	<b>6 440 334</b>

### **Note 21 – Evénements postérieurs à la clôture**

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 07 Mars 2023. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

# **RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIF AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022**

## **I- Rapport sur l'audit des états financiers**

### **1. Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 28 Avril 2021, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « BH LEASING », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de **296 212 505 DT**, un bénéfice de **1 961 523 DT** et une trésorerie positive à la fin de la période de **33 685 971 DT**.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « BH LEASING » au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

### **2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **3. Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

#### *Evaluation des provisions constituées sur la clientèle*

La société « BH LEASING » en tant qu'établissement financier est exposée essentiellement à un risque de défaillance de la clientèle, appelé risque de crédit. Ce risque est contrôlé à travers l'amélioration et la réactivité du recouvrement, l'assurance d'un bon recours au contentieux, le suivi des créances accrochées et l'adéquation de leurs couvertures par les provisions et les agios réservés.

Ainsi, les provisions requises sur les engagements de la clientèle ont été déterminées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée par les textes subséquents et comme décrit dans la note 2.1 des états financiers.

Au 31 décembre 2022, le total des créances sur la clientèle s'élève à **284 581 296 DT**. Les provisions et les agios réservés constitués pour couvrir les risques rattachés à ces créances s'élèvent respectivement à **29 427 844 DT** et à **3 966 746 DT**.

Compte tenu, de la nature de ce risque et des critères de détermination de ces provisions, nous avons considéré l'évaluation de ces rubriques comme une question clé dans notre audit.

A ce titre, nous avons examiné l'adéquation des provisions constituées sur les créances de leasing en procédant comme suit :

- Vérification de l'exhaustivité des engagements recensés ;
- Vérification de la bonne application des critères édictés par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Vérification de la correcte évaluation des garanties réelles et financières reçues de la clientèle ainsi que de la valeur vénale des biens en leasing compte tenu des décotes annuelles applicables par la société ;
- Vérification des produits réservés.

#### **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation.
- Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit,

sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **II.1. Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

### **II.2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 10 Mars 2023**

**Les commissaires aux comptes**

**P/ CMA**  
**Mr. MOHAMED AMMAR**

**P/ PROAUDIT**  
**Mr. Tarek ZAHAF**

## **RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

1-En application des dispositions de l'article 62 de la Loi n° 2016-48, relative aux établissements de crédits et de l'article 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que nous avons été avisés des opérations suivantes entrant dans le champ d'application des articles précités.

2-Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

### **I- CONVENTIONS REGLEMENTEES**

#### **1- Conventions conclues avec la BH Bank :**

##### **1.1. Emprunts à Court et à Moyen terme :**

Le détail des emprunts conclus avec la société mère « BH Bank » au cours de l'exercice 2022, ainsi que ceux conclus au titre des exercices antérieurs et ayant eu un impact sur l'exercice en cours, se présente comme suit au 31 décembre 2022 :

<b>Exercice d'octroi</b>	<b>Nature du crédit</b>	<b>Principal</b>	<b>Marge</b>	<b>Encours en Dinars au 31/12/2022</b>
2015	Moyen terme	10 000 000	2,00%	0
2017-1	Moyen terme	10 000 000	2,00%	1 785 715
2017-2	Moyen terme	10 000 000	2,00%	2 142 857
2017-3	Moyen terme	15 000 000	2,00%	3 750 000
2018-1	Moyen terme	10 000 000	2,00%	5 750 000
2018-2	Moyen terme	10 000 000	2,00%	5 750 000
2018-3	Moyen terme	15 000 000	2,00%	6 428 571
2020-1	Moyen terme	4 617 987	1,00%	2 907 623
2020-3	Moyen terme	4 391 362	1,00%	2 979 853
2021-1	Moyen terme	4 696 235	1,00%	3 569 141
2021-2	Moyen terme	15 000 000	1,00%	12 857 144
2022-1	Moyen terme	7 000 000	2,00%	6 750 000
2022-2	Moyen terme	8 000 000	2,00%	8 000 000
2022	Court terme	8 000 000	1,25%	8 000 000
<b>Total</b>		<b>131 705 584</b>		<b>70 670 904</b>

Le montant des charges financières de l'exercice 2022 au titre de ces crédits s'élève à **5 403 296 Dinars**.

## 1.2. Contrat de leasing :

La société « BH LEASING » a conclu, en date du 20 décembre 2019, un contrat de location au profit de la « BH Bank ». Le financement porte sur du matériel de transport pour un montant de **176 551 Dinars**.

Ce contrat, est conclu au taux de 13% et sur une période de cinq années.

L'encours du financement au 31.12.2022 s'élève à **49 976 Dinars** et les produits constatés s'élève à **7 727 Dinars**.

## **2- Conventions conclues avec la « BH EQUITY » :**

### 2.1Fonds Gérés :

La société « BH LEASING » a conclu avec la « BH EQUITY » (filiale du groupe BH Bank) une convention de gestion de fonds à capital risque. En application des termes de la convention et en rémunération de sa gestion des fonds déposés auprès d'elle pour le compte de la société « BH LEASING », la société «BH EQUITY » perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% net payée à terme échu sur l'ensemble des fonds de « BH LEASING » gérés pour le compte de cette dernière,
- Une commission de performance de 15% assise sur les dividendes ou la plus-value de cession,
- Une commission de placement de 10% assise sur les fonds disponibles.

Le montant des commissions relatives à l'exercice 2022 s'élève à **62 375 Dinars**. A la date de clôture de l'exercice 2022, les fonds gérés par la société « BH EQUITY » totalisent **5 510 154 Dinars**.

### 2.2. Emprunt obligataire :

La société « BH LEASING » a émis au cours de 2018 un emprunt obligataire subordonné pour un montant de 17 000 000 Dinars.

Le montant souscrit, avec un taux fixe de 8%, par la «BH EQUITY » s'élève à **700 000Dinars**.

Les charges financières comptabilisées à ce titre sont de **14 882 Dinars**.

## **3- Conventions conclues avec la société « SICAV BHO » :**

### 3.1. Emprunt obligataire

#### *3.1.1 Emprunt obligataire subordonnée2018 :*

La société « BH LEASING » a émis un emprunt obligataire subordonné pour un montant de 17 000 000 Dinars.

Le montant souscrit, avec un taux de TMM + 2.3%, par la « SICAV BH OBLIGATAIRE » s'élève à **2 450 000 Dinars**.

Les charges financières comptabilisées à ce titre sont de **57 908 Dinars**.

### 3.2. Certificats de dépôt

<u>Montant Nominal</u>	<u>Taux</u>	<u>Du</u>	<u>Au</u>
3 500 000	8,50%	17/12/2021	16/04/2022
2 000 000	8,50%	17/12/2021	16/04/2022
5 500 000	8,50%	16/04/2022	14/08/2022
5 500 000	9,00%	14/08/2022	31/01/2023

Les charges financières comptabilisées en en 2022 au titre de ces opérations s'élèvent à **467 866 Dinars**.

#### **4- Conventions conclues avec la société « BH ASSURANCE » :**

##### 4.1. Certificats de dépôt

<u>Montant Nominal</u>	<u>Taux</u>	<u>Du</u>	<u>Au</u>
2 000 000	8,25%	11/03/2021	06/03/2022
2 000 000	8,25%	06/03/2022	01/03/2023

Les charges financières comptabilisées en 202 au titre de ces opérations s'élèvent à **154 536 Dinars**.

##### 4.2. Location siège

En vertu d'un contrat de location conclu en date du 04/01/2010, modifié par l'avenant n°1 en date du 03/08/2015 la « BH LEASING » a pris en location auprès de la société « BH ASSURANCE », un local à usage administratif et commercial.

Ce contrat a produit ses effets au cours de l'exercice 2022 et a entraîné la constatation d'une charge de loyer de **360 793 Dinars** à la date de clôture de l'exercice.

##### 4.3. Assurances

La société « BH LEASING » a souscrit auprès de la société « BH ASSURANCE » des polices d'assurances pour un total de **637 578 Dinars** dont le détail se présente comme suit :

<b>Police</b>	<b>Charges de l'exercice</b>
Assurance groupe	360 869
IDR	251 043
Assurance Automobile	13 491
Assurance Multirisques professionnelles	4 077
Assurance Accident individuel	4 961
Assurances Responsabilité Civile	1 022
Assurances Multirisques Informatique	2 115
<b>Total</b>	<b>637 578</b>

##### 4.4. Emprunt obligataire

###### 4.4.1 Emprunt obligataire subordonnée 2018 :

La société « BH LEASING » a émis un emprunt obligataire subordonné pour un montant total de 17 000 000 Dinars.

Le montant souscrit, avec un taux de TMM + 2.3%, par la « BH ASSURANCE » s'élève à **2 000 000 Dinars**.

Les charges financières comptabilisées à ce titre sont de **47.272 Dinars**.

#### *4.4.2. Emprunt obligataire subordonnée 2022 :*

La société « BH LEASING » a émis un emprunt obligataire subordonné pour un montant total de 12 000 000 Dinars.

Le montant souscrit, avec un taux de fixe de 9,7%, par la « BH ASSURANCE » s'élève à **2 000 000 Dinars**.

Les charges financières comptabilisées à ce titre sont de **164.848 Dinars**.

#### 5- Convention conclue avec la société « BH INVEST »:

##### 5-1 Convention de tenue de registre des actionnaires

La société « BH LEASING » a conclu avec la Société « BH INVEST » (filiale de la BH Bank) une convention en date du 08 octobre 2010 pour une durée de trois ans renouvelables par tacite reconduction visant à tenir et administrer ses comptes en valeurs mobilières.

Aux termes de cette convention, la charge constatée à ce titre en 2022 s'est élevée à **10 000 Dinars** hors taxes en contrepartie des services fournis.

##### 5-2 Convention de placement

###### *5.2.1 Emprunt obligataire subordonné 2018*

La société « BH LEASING » a conclu avec la « BH INVEST » une convention de placement de l'emprunt Obligataire Subordonné, émis durant l'exercice 2018, aux conditions ci-après :

- une commission de placement de 0,75 % du montant global de l'emprunt.
- une commission forfaitaire de 15 000 DT pour l'élaboration du document de référence
- une commission de gestion annuelle de 2 000 DT
- La charge constatée à ce titre en 2022 s'est élevée à 2 000 DT HTVA.

###### *5.2.2 Emprunt obligataire subordonné 2022*

La société « BH LEASING » a conclu avec la « BH INVEST » une convention de placement de l'emprunt Obligataire Subordonné, émis durant l'exercice 2022, aux conditions ci-après :

- une commission de placement de 0,75 % du montant global de l'emprunt.
- une commission de gestion annuelle de 2 000 DT

Les commissions constatées à ce titre en 2022 s'est élevée à 91.668 DT.

### 5-3 Contrat de leasing

La société « BH LEASING » a conclu, en date du 01 juillet 2020, un contrat de location au profit de la société « BH INVEST». Le financement porte sur du matériel de transport pour un montant de **135 980 Dinars**.

Ce contrat, est conclu au taux de 13% et sur une période de cinq années.

L'encours des financements au 31 décembre 2022 s'élève à **46 331 Dinars** et les produits constatés s'élèvent à **6847 Dinars**.

### 6- Convention conclue avec la société « STIMEC »:

La société « BH LEASING » a conclu durant l'exercice 2022 un contrat de location au profit de la société « STIMEC » qui porte sur un matériel d'exploitation pour un montant de **62 784 Dinars**.

Ce contrat est conclu avec un taux de 13,75% sur une période de trois années.

L'encours des financements au 31 décembre 2022 est de 57 010 et les produits constatés s'élèvent à **2 682 Dinars**.

### 7- Convention conclue avec la société « EPARGNE INVEST SICAF »:

La société « BH LEASING » a émis un emprunt obligataire subordonné pour un montant total de 17 000 000 Dinars.

Le montant souscrit, avec un taux fixe de 8%, par la société « EPARGNE INVEST SICAF » s'élève à **100 000 Dinars**.

Les charges financières comptabilisées à ce titre sont de **2126 Dinars**.

### 8- Convention conclue avec la société « SICAV BH CAPITALISATION »:

#### 8.1. Certificats de dépôt

<u>Montant Nominal</u>	<u>Taux</u>	<u>Du</u>	<u>Au</u>
500 000	8,50%	17/12/2021	16/04/2022
1 000 000	8,50%	17/12/2021	16/04/2022
1 500 000	8,50%	16/04/2022	14/08/2022
1 500 000	9,00%	14/08/2022	31/01/2023

Les charges financières comptabilisées en 2022 au titre de ces opérations s'élèvent à **127 600 Dinars**.

## **II- OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS VIS-A-VIS DES DIRIGEANTS :**

Les obligations et engagements pris par la société BH LEASING envers ses dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II § 5 du CSC sont définis comme suit :

### **II-1 Rémunération du directeur général :**

La rémunération du Directeur Général nommé par le conseil d'administration du 23 Mars 2020, est fixée par le Comité AD-HOC du 17 juin 2020 et modifiée par le comité du 23 juillet 2021.

La rémunération annuelle Brute du Directeur Général au titre l'exercice 2022 s'élève à **229 175 Dinars**.

## **II-2 Rémunération des membres du conseil d'administration**

### **II-2-1 Jetons de présence**

L'Assemblée Générale Ordinaire a fixé les jetons de présence à un montant forfaitaire annuel brut de **4 688 Dinars** par administrateur.

La charge supportée pour l'exercice 2022 s'élève à **42 187 DT**.

### **II-2-2 Rémunération des comités**

L'Assemblée Générale Ordinaire a fixé la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit ceux du Comité des Risques et du Comité Supérieur de Financement à un montant forfaitaire annuel brut de **4 688 Dinars** par administrateur.

La charge supportée pour l'exercice 2022 s'élève à **49 219 Dinars**.

### **II-3 Indemnité servie au président du conseil**

Une indemnité annuelle brute de 4500 Dinars a été servie au président du conseil d'administration

**III-** Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

**Tunis, le 10 Mars 2023**

**Les commissaires aux comptes**

**P/ CMA**  
**Mr Mohamed AMMAR**

**P/ PROAUDIT**  
**Mr Tarak ZAHAF**